



Groupe interparlementaire d'amitié

France-Arménie⁽¹⁾

Les enseignements de la coopération décentralisée en Arménie :
l'exigence de durée et de coordination des actions

*Actualisation de l'étude conduite, en 2011, par le groupe
interparlementaire d'amitié France-Arménie*

(1) Membres du groupe interparlementaire d'amitié France-Arménie : M. Gilbert Devinaz, Président, MM. Jean-Michel ARNAUD, Serge BABARY, Jérémy BACCHI, Guy BENARROCHE, Étienne BLANC, Hussein BOURGI, Mme Valérie BOYER, MM. Bernard BUIS, Olivier CADIC, Mme Marie-Arlette CARLOTTI, MM. Mathieu DARNAUD, Vincent ÉBLÉ, Rémi FÉRAUD, Bernard FOURNIER, Christophe-André FRASSA, Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, MM. Jean-Noël GUÉRINI, Joël GUERRIAU, Loïc HERVÉ, Jean HINGRAY, Mme Christine LAVARDE, MM. Ronan LE GLEUT, Jean-Yves LECONTE, Hervé MARSEILLE, Mme Marie-Pierre MONIER, MM. Pierre OUZOULIAS, Philippe PEMEZEC, Didier RAMBAUD, Stéphane RAVIER, Mme Évelyne RENAUD-GARABEDIAN, MM. Bruno RETAILLEAU, Pascal SAVOLDELLI, Lucien STANZIONE, Mme Sophie TAILLÉ-POLIAN, M. Mickaël VALLET et Mme Anne VENTALON.

N° GA 157 – Septembre 2021

SOMMAIRE

Pages

AVANT-PROPOS	5
I. LES DERNIÈRES MODIFICATIONS DU CADRE JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	6
A. LE PÉRIMÈTRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	7
B. DES MODES D'INTERVENTION DIVERSIFIÉS	8
1. <i>Un instrument privilégié : le conventionnement</i>	<i>8</i>
2. <i>Les modes non conventionnels</i>	<i>9</i>
3. <i>Un appui particulier aux services publics.....</i>	<i>9</i>
b) <i>L'élargissement du dispositif à la gestion des déchets ménagers.....</i>	<i>10</i>
II. LA CONSOLIDATION DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANÇAISE EN ARMÉNIE	11
A. LA CONFIRMATION DES PRINCIPES IDENTIFIÉS EN 2011	11
1. <i>L'inscription dans la durée, facteur de succès de la coopération</i>	<i>11</i>
2. <i>La cohérence des actions, vecteur de résultat</i>	<i>12</i>
3. <i>Les difficultés rencontrées</i>	<i>14</i>
B. LES SECTEURS-PHARES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO- ARMÉNIENNE	14
1. <i>L'aménagement local.....</i>	<i>14</i>
2. <i>La santé publique.....</i>	<i>15</i>
3. <i>L'éducation.....</i>	<i>15</i>
4. <i>Le tourisme, la préservation du patrimoine et la promotion des territoires</i>	<i>16</i>
5. <i>L'agriculture</i>	<i>17</i>
6. <i>La promotion de la langue française</i>	<i>18</i>
ANNEXES	21
ANNEXE 1 3^E ASSISES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCE- ARMÉNIE	23
ANNEXES 2 CONTRIBUTIONS RECUEILLIES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES PARTENAIRES.....	25
I. LA COOPÉRATION BILATÉRALE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE- ALPES AVEC L'ARMÉNIE	27
II. LES PROJETS DE COOPÉRATION DE LA COMMUNE DE BANDOL.....	30
III. LA COOPÉRATION BILATÉRALE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU- RHÔNE AVEC L'ARMÉNIE.....	31

IV. LA COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET TALIN	34
V. LA COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES DE CLAMART ET DE ARTACHAT	45
VI. LE PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE AVEC LA PROVINCE DU TAVOUCH.....	48
VII. LA COOPÉRATION DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE AVEC LA RÉGION DU GUÉGHARKUNIK	55
VIII. LA COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES D'ISSY-LES-MOULINEAUX ET D'ETCHMIADZINE.....	59
IX. LA COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE LYON, LA MÉTROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE EREVAN.....	73
X. LA COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET L'ARMÉNIE.....	80
XI. LE JUMELAGE ENTRE LES VILLES DE NICE ET DE EREVAN	83
XII. LA COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES DE ROMANS-SUR-ISÈRE ET DE VARDENIS.....	86
XIII. LE JUMELAGE ENTRE LES COMMUNES DE VIENNE ET DE GORIS.....	88
ANNEXE 3 LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES	95
ANNEXE 4 QUELQUES REPÈRES SUR L'ARMÉNIE	97
ANNEXE 5 LES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ENTRE LA FRANCE ET L'ARMÉNIE.....	99

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

À l'occasion du vingtième anniversaire de l'indépendance retrouvée de la République d'Arménie, le groupe interparlementaire d'amitié France-Arménie du Sénat, à l'initiative de son président, notre ancien collègue Serge Lagache, avait publié, en 2011, un panorama de la coopération conduite par les collectivités territoriales françaises dans ce pays.

Neuf ans plus tard, il est apparu opportun d'actualiser ce document, au 30 septembre 2020, tant d'événements étant intervenus entretemps.

L'Arménie a aujourd'hui abordé une nouvelle étape de son histoire. Les projets conduits par les collectivités françaises se sont, dans de nombreux cas, poursuivis et adaptés aux diverses évolutions constatées depuis leur première mise en œuvre, s'attachant à mieux répondre aux demandes de leurs partenaires arméniennes, tel le projet du maire d'Erevan en matière de planification urbaine.

En 2017, le ministre des Affaires étrangères, M. Jean-Marc Ayrault, soulignait combien l'action extérieure des collectivités constituait « *un atout de tout premier plan pour l'attractivité de la France et pour la solidarité internationale* »¹.

En effet, l'expertise française en la matière couvre de nombreux domaines.

Par ailleurs, le cadre juridique de la coopération décentralisée a encore évolué, avec de nouveaux outils à la disposition des collectivités territoriales.

La crise sanitaire a quelque peu bouleversé cette actualisation en limitant aux échanges écrits les relations entre le groupe d'amitié sénatorial et les collectivités territoriales. Les rencontres programmées au printemps 2020 avec les collectivités arméniennes, qui auraient utilement enrichi ce document, n'ont pu se dérouler.

Que soient ici chaleureusement remerciées les collectivités qui ont accepté de participer à l'actualisation de l'étude réalisée en 2011. Leurs contributions permettent de mesurer le chemin accompli depuis lors, la réalisation des projets, l'inflexion de leurs coopérations et leur intervention dans de nouveaux champs.

¹ Cf. le livre blanc établi par le ministère des Affaires étrangères et la commission nationale de la coopération décentralisée, « Diplomatie et territoires - Pour une action extérieure démultipliée » (*La documentation française*, 2017).

I. LES DERNIÈRES MODIFICATIONS DU CADRE JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Les articles L. 1115-1 à L. 1115-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), insérés au sein du titre consacré à la libre administration des collectivités, régissent l'action extérieure de ces dernières dans le respect de la compétence exclusive de l'État pour conduire les relations internationales de la France.

Cette compétence locale, qui s'est développée avec la décentralisation initiée en 1982, n'a cessé de se déployer depuis. Complémentaire des relations étatiques, elle s'exerce à échelle plus fine auprès des collectivités des partenaires étrangers. Aujourd'hui, après le recensement établi par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), on dénombre environ 10 700 projets impliquant près de 4 700 collectivités françaises, soit des partenariats avec 8 150 collectivités étrangères de 134 pays¹.

Ces quelques données illustrent l'ampleur de cette « *diplomatie de proximité* », selon les mots de M. André Laignel, premier vice-président délégué de l'Association des maires de France (AMF) et président du Comité des finances locales (CFL), dans son rapport au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères sur l'action extérieure des collectivités territoriales françaises. Il notait ainsi : « *C'est donc aujourd'hui l'ensemble de la puissance publique – État et collectivités territoriales – qui incarne, chacun dans leur domaine de responsabilité et dans le respect du rôle de l'État, la diplomatie française aux yeux de nos partenaires étrangers* »².

Le législateur est intervenu en 1992 pour l'encadrer, allant au-delà de la seule coopération transfrontalière dans le cadre de laquelle les régions pouvaient, avec l'autorisation du Gouvernement, organiser des contacts réguliers avec des collectivités décentralisées étrangères ayant avec elles une frontière commune³.

Le Sénat a accompagné les projets des collectivités en intervenant à plusieurs reprises pour adapter le volet législatif au développement et à l'évolution de la coopération décentralisée. Les dispositions rappelées ci-après n'énoncent pas celles concernant la coopération transfrontalière et intra-européenne ou la coopération régionale des collectivités d'outre-mer, inopérantes dans le cadre des relations avec les entités locales arméniennes.

¹ Cf. le site du MEAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriale/>

² Cf. le rapport « Nouvelles approches... Nouvelles ambitions » (23 janvier 2013) : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT_LAIGNEL_23janvier2013_cle8aa675.pdf

³ Cf. l'article 65 de la loi du 2 mars 1982 portant droits et libertés des communes, des départements et des régions.

A. LE PÉRIMÈTRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

L'action extérieure des collectivités territoriales est juridiquement déterminée par l'article L. 1115-1 du CGCT.

En premier lieu, elle est soumise au **respect des engagements internationaux de la France**, traités et accords de l'article 55 de la Constitution, et à celui de « *la conduite de ses relations diplomatiques* »¹, ce qui induit la non-contradiction des interventions locales avec l'action internationale de l'État.

Il s'agit ensuite d'une **compétence de principe** des collectivités, par l'effet de la loi du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, adoptée à l'initiative de notre ancien collègue Michel Thiollière. Le libellé de la compétence a été modifié en 2014 pour sécuriser les interventions des entités françaises² : son champ a été, en conséquence, élargi pour prendre en compte les diverses formes de la coopération décentralisée. Désormais, la compétence vise à « *mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire* ».

Les différents échelons de collectivités peuvent intervenir à l'étranger à tout niveau : aux termes de l'article L. 1115-1 précité, sont compétents les collectivités territoriales et leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes, pôles métropolitains, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, agences départementales, institutions ou organismes interdépartementaux et ententes interrégionales)³, qui peuvent mener leurs actions auprès d'une collectivité étrangère d'un rang différent du leur dans leur ordre juridique interne, le législateur n'ayant pas exigé le respect de relations à un niveau équivalent.

À cet égard, la suppression de la clause générale de compétence des départements et des régions par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République n'a entraîné aucune conséquence.

Pour sa part, une circulaire du 20 avril 2001 a défini les partenaires étrangers comme « *les collectivités, autorités ou organismes exerçant des fonctions territoriales ou régionales et considérées comme telles dans le droit interne de chaque État* »⁴.

¹ Cf. la circulaire des ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères du 24 mai 2018 (http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/05/cir_43376.pdf).

² Cf. l'article 9 de la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

³ Cf. l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales.

⁴ Cf. la circulaire des ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères du 20 avril 2001.

B. DES MODES D'INTERVENTION DIVERSIFIÉS

Les collectivités françaises disposent aujourd'hui d'outils adaptés aux divers champs de leur action internationale.

1. Un instrument privilégié : le conventionnement

Aux termes de l'article L. 1115-1 du CGCT, la convention apparaît comme le mode premier – mais non exclusif – des actions de coopération décentralisée.

À l'initiative des rapporteurs du Sénat, notre collègue Christian Cambon et notre ancien collègue Jean-Claude Peyronnet, la loi du 7 juillet 2014 précitée a assoupli les modalités des actions de coopération. Le conventionnement n'est plus le seul cadre possible pour les mener¹ : « *Obliger à conventionner pourrait brider l'initiative des collectivités : les autorités locales étrangères sont parfois inexistantes, par exemple dans un pays en crise ou dans des situations de catastrophe ; elles sont parfois illégitimes et il serait alors peu judicieux qu'une autorité française, fût-elle locale, la reconnaisse en signant avec elle une convention* »².

En conséquence, la dérogation auparavant existante pour les actions humanitaires d'urgence qui pouvaient être mises en œuvre ou financées sans conventionnement préalable, introduite dans la loi précitée du 2 février 2007 à l'initiative de notre collègue Charles Guené, rapporteur de la commission des lois³, n'a plus lieu d'être.

Les conventions qui doivent préciser « *l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers* » sont soumises au contrôle de légalité opéré par le préfet.

Comme le rappelle la circulaire du 24 mai 2018 précitée, pour respecter l'exercice de la souveraineté de l'État, les collectivités territoriales n'ont pas la capacité de conventionner avec les États étrangers sous la réserve de plusieurs dérogations (*cf.* articles L. 1115-4-2 et L. 1115-5 du CGCT) qui concernent :

- d'une part les accords destinés à permettre la création d'un groupement européen de coopération territoriale, d'un groupement eurorégional de coopération ou d'un groupement local de coopération transfrontalière ;

- d'autre part les conventions conclues pour les besoins d'une coopération territoriale ou régionale, lorsqu'elles mettent en œuvre un

¹ En étaient exemptées les interventions humanitaires d'urgence.

² *Cf. le rapport n° 490 (2013-2014) de MM. Jean-Claude Peyronnet et Christian Cambon, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.*

³ *Cf. le rapport n° 29 (2005-2006) de M. Charles Guené (<http://senat.fr/rap/105-029/105-029.html>).*

accord international antérieur approuvé par l'État ou un groupement de coopération transfrontalière, régionale ou interterritoriale et lorsqu'elles ont pour objet l'exécution d'un programme de coopération régionale établi sous l'égide d'une organisation internationale et approuvé par la France. Ces dernières modifications, issues de la loi du 5 décembre 2016¹, concernent d'abord les collectivités ultramarines.

2. Les modes non conventionnels

La convention de coopération n'étant pas l'outil exclusif de la coopération décentralisée, les collectivités territoriales peuvent juger plus opportun, pour certaines actions, d'emprunter une démarche moins formelle.

Comme le précise la circulaire du 24 mai 2018 précitée, « *les jumelages, les chartes d'amitié, les différents partenariats, les déclarations communes d'intention, les programmes d'actions, ou de promotion, ou autres types échanges d'expériences, relèvent de plein droit de l'article L. 1115-1 du CGCT* ».

L'ensemble de ces actes est, au même titre que les conventions, soumis au contrôle de légalité.

3. Un appui particulier aux services publics

Le législateur, et particulièrement le Sénat, a très rapidement prévu un dispositif particulier pour faciliter la fourniture des services de base à la population.

a) Un dispositif initialement conçu pour la distribution de l'eau

L'article L. 1115-1-1 du CGCT habilite les collectivités françaises compétentes en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement ou d'électricité et de gaz – communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes – à conduire dans ces secteurs :

- des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements dans le cadre de conventionnements ;
- des actions d'aide d'urgence à leur bénéfice ;
- des actions de solidarité internationale.

Les dépenses intervenant dans ce cadre ne doivent pas dépasser 1 % des ressources affectées aux budgets des services publics locaux correspondants.

¹ Loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional.

Ce dispositif résulte de la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 adoptée à l'initiative de notre regretté collègue Jacques Oudin. Initialement limité à l'eau et à l'assainissement, il a été étendu à la distribution d'électricité et de gaz par l'adoption d'un amendement de notre ancien collègue Xavier Pintat, sous-amendé par notre collègue Roland Courteau, lors de l'examen par le Sénat de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie¹.

b) L'élargissement du dispositif à la gestion des déchets ménagers

Un dispositif analogue a été introduit par la loi du 7 juillet 2014 pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (cf. article L. 1115-2 du CGCT).

Cet élargissement a été adopté par le Sénat à l'initiative de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées et de ses rapporteurs, qui relevaient à l'appui de leur amendement : « le « 1 % déchets » répond pleinement à la fois aux priorités de la politique française de développement et à des besoins immenses dans les pays partenaires. La prolifération des déchets, qu'ils soient organiques ou chimiques (en particulier les plastiques), a un impact majeur sur l'environnement et sur les populations, avec des conséquences préjudiciables en termes sanitaires ou de conditions de vie »².

¹ Cf. les débats du Sénat, séance du 23 octobre 2006.

² Cf. le rapport n° 490 (2013-2014) de MM. Jean-Claude Peyronnet et Christian Cambon précité.

II. LA CONSOLIDATION DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANÇAISE EN ARMÉNIE

Depuis 2011, les actions conduites par les collectivités françaises avec leurs partenaires arméniennes se caractérisent par une structuration renforcée, un nombre croissant de projets coordonnés et des interventions plus ciblées dans des secteurs accompagnant l'évolution de ce pays ou riches de potentialités. Les contributions des collectivités illustrent ces tendances.

A. LA CONFIRMATION DES PRINCIPES IDENTIFIÉS EN 2011

La mise en œuvre des projets de coopération conduits depuis un quart de siècle, pour les plus anciens, permet de recenser les conditions de leur réussite et les erreurs à éviter.

Les éléments recueillis au cours des derniers mois auprès des collectivités françaises intervenant en Arménie attestent de la justesse des constats réalisés, il y a neuf ans, à la lueur des contributions précédentes.

1. L'inscription dans la durée, facteur de succès de la coopération

Les actions de coopération décentralisée doivent s'inscrire dans la durée. Cela permet de participer à des projets raisonnés et de surmonter certains aléas inhérents à leur nature : personnalisation de l'initiative et de la conduite des interventions, évolutions politiques... Ces coopérations sont souvent d'abord portées par l'engagement de quelques personnes dans les collectivités partenaires et dépendent donc de leur maintien. Les alternances à la tête des exécutifs et les changements d'équipes sont un élément de fragilité au gré des scrutins électoraux ou d'autres circonstances. C'est pourquoi, plus le projet est enraciné et partagé, plus il a de chance de « *survivre* » aux évolutions politiques.

La personnalisation des relations est certes indispensable au succès des coopérations car l'établissement de contacts directs simplifie les relations, la compréhension mutuelle des besoins et des contraintes de chacun, ainsi que la résolution des difficultés éventuelles. Mais elle ne peut réellement bénéficier au projet que si elle est confortée par la perception des objectifs et des résultats qui peuvent en être attendus, ce qui implique le sérieux de sa programmation et de sa réalisation dans un dialogue constant entre les partenaires. N'oublions pas non plus l'adhésion et le soutien de la population, qui devraient constituer un puissant facteur d'encouragement.

Le programme de coopération conduit depuis 2009 avec la province du Tavouch par le département des Hauts-de-Seine, sous l'impulsion de son ancien président, Patrick Devedjian, tout comme les actions conduites à Talin depuis une quinzaine d'années par les maires successifs de Bourg-lès-

Valence, au premier chef desquels notre regretté collègue Bernard Piras, sont des exemples, dans des cadres différents, de longévité des coopérations décentralisées.

2. La cohérence des actions, vecteur de résultat

Selon les éléments transmis au groupe d'amitié par les collectivités, **les coordinations des actions revêtent plusieurs aspects**, ceux-ci pouvant se recouper au sein des coopérations.

a) La mutualisation des programmes

La mutualisation constitue la forme la plus achevée de la coordination.

À ce titre, il convient de rappeler **le programme mutualisé IRAPA** (Inter-coopération de collectivités rhônalpines pour l'Arménie), initié en 2007, par le département de l'Isère (qui avait développé dès 2004 un partenariat) et les communes de Grenoble, Romans-sur-Isère et Vienne. Leurs partenaires arméniens sont respectivement la préfecture de Guégharkunik, les villes de Sevan, Vardenis et Goris. Des coopérations ont été développées dans quatre domaines : services publics locaux, tourisme durable, francophonie et culture. Comme le précise la ville de Vienne (cf. *infra* sa contribution), cette entente a permis une connaissance mutuelle des activités de chacun à même d'éviter les interventions concurrentes, par nature potentiellement inefficaces, et a impulsé la conduite d'actions coordonnées, forcément productives, dans le domaine du tourisme.

Ce programme bénéficie de financements du MEAE dans le cadre des appels à projet en soutien à la coopération décentralisée.

Ces coopérations coordonnées sont encouragées par l'État. Lors de sa rencontre avec les membres du groupe d'amitié, le 19 février 2020, Mme Christine Moro, déléguée à l'action extérieure des collectivités territoriales, a exposé le rôle et l'action de la Délégation, les outils à la disposition des collectivités territoriales (portail de la coopération décentralisée, assises, ressources documentaires), les relations avec les associations d'élus locaux, ainsi que la mise en place de réseaux regroupant les collectivités et les acteurs de la société civile telles les chambres de commerce et d'industrie.

De son côté, la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) a pour mission d'informer et, depuis la loi du 7 juillet 2014, de coordonner les actions entre l'État et les collectivités territoriales et entre celles-ci. Les collectivités territoriales doivent lui transmettre les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions ainsi que l'avait souhaité le Sénat, à l'initiative de ses rapporteurs (cf. article L. 1115-6 du CGCT).

b) La convergence des actions

La participation des acteurs concourant à un objectif commun permet de renforcer le programme et d'en démultiplier les effets.

L'université française en Arménie (UFAR) est un exemple de concentration des **interventions complémentaires de plusieurs collectivités**.

Créée en application d'un accord de coopération signé en 1995 entre les gouvernements français et arménien, elle est le fruit d'un partenariat entre le MEAE, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et l'université Jean Moulin Lyon-III. Depuis plus de dix ans, tandis que la ville et la Métropole de Lyon soutiennent le partenariat entre les deux universités, la région Auvergne-Rhône-Alpes a renouvelé son engagement par un soutien financier à l'investissement sur le triennat 2020-2022. Plusieurs collectivités financent des stages en entreprise pour ses étudiants : la région, Lyon, Marseille, Nice, Bourg-lès-Valence dans le cadre de son jumelage avec la ville de Talin... Clamart, pour sa part, accueille depuis deux ans des stagiaires de l'UFAR dans les services de la mairie.

c) La coordination interne des programmes

Certaines coopérations sont conçues dans une perspective globale, appréhendant les divers aspects de leur développement.

Modèle de programme intégré, la coopération alto-séquanaise en est une illustration : le département des Hauts-de-Seine finance depuis 2009, dans une région frontalière enclavée du Nord-Est de l'Arménie, le Tavouch, un programme de développement agropastoral, de la production à la commercialisation, destiné à limiter l'exode rural. À cette fin, les divers éléments indispensables pour inciter les populations à demeurer dans leur région sont pris en compte : l'amélioration du cadre de vie (infrastructures, éducation, santé, services publics de base...), le développement de l'activité économique par la création d'une filière de produits laitiers de qualité (renouvellement du cheptel, création de micro-fermes villageoises...) et d'un appui à la production agricole (canaux d'irrigation, fourniture de plants et semences), et le renforcement des compétences techniques et de gestion par la formation des professionnels arméniens, à laquelle participent des experts français.

Avec l'appui de Cités Unies France, Clamart élabore depuis avril 2019 un projet portant sur le développement durable et la gestion des déchets qui doit permettre de former des jeunes sur le thème de l'environnement tout en soutenant l'apprentissage du français.

3. Les difficultés rencontrées

L'absence d'interlocuteur arménien, tant aux niveaux politique que technique, constitue une importante difficulté, la ville de Romans-sur-Isère indiquant à cet égard que le suivi des actions mises en place a été interrompu durant tout le temps qu'a duré cette vacance.

De même, la réalisation des projets est mise à mal par les changements politiques à la tête des exécutifs locaux, davantage encore quand ils s'accélèrent dans le temps.

Les coopérations peuvent souffrir d'une insuffisance en moyens humains, de la difficulté ressentie par les partenaires arméniens à s'adapter aux évolutions projetées, ou encore à des retards dans la formation professionnelle. Les Hauts-de-Seine ont rencontré ces difficultés techniques.

B. LES SECTEURS-PHARES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-ARMÉNIENNE

Si la francophonie est souvent au cœur des différents partenariats, l'enseignement, la santé et le tourisme apparaissent comme des axes majeurs de l'action extérieure des collectivités françaises.

1. L'aménagement local

Le cadre de vie local offre un vaste champ d'action, notamment l'assistance sous ses différentes facettes : équipement, expertise, formation...

Quelques exemples illustrent l'ampleur des interventions des collectivités françaises en Arménie, leur évolution et le déploiement qui accompagnent le développement du pays et bénéficient directement à la population.

a) L'appui aux services à la population

Les actions conduites en la matière participent de l'amélioration du cadre de vie de la population et de la fourniture des services publics locaux de base aujourd'hui indispensables au quotidien : assainissement, collecte et traitement des déchets, transports scolaires...

Ainsi, la ville de Clamart intervient dans le domaine de la gestion des déchets par la fourniture de matériels et une assistance technique à Artachat.

De même, Bourg-lès-Valence a financé, durant plusieurs années, pour sa ville-partenaire de Talin, des camions-bennes, des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des casiers pour leur enfouissement.

Marseille agit notamment à Erevan pour les services de l'eau et de l'assainissement, mais aussi pour la gestion des équipements de proximité.

b) L'assistance au développement urbain

Pour sa part, Lyon, par l'intermédiaire de son agence d'urbanisme, accompagne Erevan en matière d'aménagement et de planification urbaine.

De son côté, Issy-les-Moulineaux a signé, en 2019, une convention de coopération relative à la *smart city* (« ville intelligente ») avec Etchmiadzine pour lui apporter son expérience et son expertise dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

2. La santé publique

Depuis longtemps, la santé est un domaine privilégié des actions de coopération.

Il s'agit d'abord de renforcer les capacités des collectivités arméniennes dans le domaine médical.

Ce faisant, les actions de coopération peuvent consister en la fourniture d'équipements, la formation des personnels ou l'expertise dans certaines disciplines médicales.

Ainsi les établissements hospitaliers de Lyon collaborent avec ceux d'Erevan pour y développer les infrastructures et les bonnes pratiques.

Des médecins sont formés dans le cadre de la coopération établie depuis 2012 entre l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille et le centre hospitalier d'Erevan Sourb Astvatsamayr.

Le département de l'Isère s'attache également à améliorer l'offre de soins dans les zones rurales isolées du Guégharkunik en rénovant et en équipant des postes médicaux, mais aussi en formant leurs personnels.

Le département des Bouches-du-Rhône participe au fonctionnement du dispensaire dentaire d'Etchmiadzine et du centre de cardiologie de Goris.

Des actions ciblées peuvent faire l'objet de dons en matériels et permettre ainsi d'apporter de meilleurs services à la population. En ce sens, la commune de Clamart a notamment aménagé une salle dans la polyclinique d'Artachat et fourni du matériel pour procéder au dépistage du cancer du sein.

3. L'éducation

La coopération en matière d'enseignement englobe les établissements de tous les niveaux, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, sans oublier l'enseignement professionnel et l'accès à l'emploi.

Les contributions des collectivités territoriales offrent de nombreux exemples.

Si la ville de Clamart, dont le partenariat vise l'amélioration des infrastructures dans le primaire et le secondaire, a financé l'aménagement d'un jardin d'enfant à Artachat, Issy-les-Moulineaux s'attache pour sa part, depuis plusieurs années, à la rénovation d'écoles maternelles à Etchmiadzine. De son côté, Bourg-lès-Valence envoie à Talin des fournitures pour les élèves de maternelle. Nice parraine un collège d'Erevan, Auvergne-Rhône-Alpes contribue à la relocalisation et à la rénovation du lycée français de la capitale arménienne et Lyon, comme d'autres collectivités de la région, soutient le lycée professionnel d'Erevan, à la création duquel elles ont contribué.

La capitale semble concentrer les actions sans que cela apparaisse disproportionné au regard de la densité de population sur le territoire arménien : Erevan compte sur son périmètre plus d'un tiers de la population totale, et par conséquent un grand nombre d'équipements. Par ailleurs, l'existence de partenariats avec d'autres communes et provinces permet au reste du territoire arménien de bénéficier directement des initiatives françaises.

4. Le tourisme, la préservation du patrimoine et la promotion des territoires

Le tourisme est devenu un axe majeur de la coopération française. Notre pays peut faire valoir de nombreux atouts en ce domaine : son expertise, la diversité de son territoire, le foisonnement de ses équipements, l'ancienneté de son expérience dans ce secteur, ainsi que le savoir-faire de ses professionnels.

À la clef du développement du tourisme figurent de nombreux enjeux – connaissance et promotion du pays, de ses habitants et de son patrimoine, revenus financiers, développement économique et social du territoire, préservation des métiers, frein à l'exode rural... – que devrait favoriser le projet de développement du sentier de randonnée « la grande traversée de l'Arménie ».

Toutes ces thématiques irriguent les projets mis en œuvre par les collectivités françaises avec leurs partenaires.

Le tourisme de montagne fait l'objet d'un appui à la région de Shirak, dispensé notamment par son homologue d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui fournit de l'expertise et accueille des professionnels arméniens.

Ces actions sont également mises en œuvre par le département de l'Isère, qui promeut l'éco-tourisme dans l'aire de la préfecture du Guégharkunik. S'y ajoutent l'établissement d'une signalétique et d'un guide touristique en trois langues, la création d'itinéraires, etc.

Marseille est lié à Erevan par un accord de coopération conclu en 2017 entre son office du tourisme et la direction du tourisme de la capitale arménienne, dans laquelle a été ouvert un bureau du tourisme en 2018, accord visant à organiser l'information des touristes et promouvoir les territoires.

La plateforme IRAPA (*cf. supra*) élargit ses actions à la commercialisation des productions locales, œuvre à la mise en place de signalétique du patrimoine culturel et naturel, à la réalisation des documents indispensables au voyageur (cartes de Goris et Sevan, guides numérisés et accessibles à l'aide d'un QR code, cartes postales), ou encore à la production de films promotionnels.

Jumelée à Erevan, Nice, de son côté, s'associe à la mise en œuvre de projets inter-universitaires de formation aux métiers du tourisme sous l'égide de l'université Nice Sophia Antipolis.

Les appuis à la préservation du patrimoine naturel et architectural, en même temps qu'ils revêtent des enjeux environnementaux et culturels, participent naturellement aussi aux objectifs poursuivis par la coopération touristique à travers la mise en valeur de ce qui séduit habituellement les voyageurs : la beauté de la nature et des monuments.

En ce sens, Vienne a participé aux fouilles archéologiques et à la rénovation de l'église du vieux Goris ainsi qu'à la réhabilitation de l'habitat troglodyte voisin.

Une coopération s'est instaurée entre l'école nationale d'architecture de Lyon et l'université nationale d'architecture d'Arménie pour valoriser notamment les sites archéologiques, dont celui de la forteresse d'Erebouni.

5. L'agriculture

Dans le domaine agricole, l'Arménie bénéficie de coopérations, en particulier dans les secteurs de l'élevage et de la viticulture.

Le programme de développement agropastoral mis en œuvre par le département des Hauts-de-Seine dans la région du Tavouch (*cf. supra*) est remarquable en ce qu'il aide de petits producteurs à développer et moderniser leur activité, ainsi qu'à améliorer leur production sur un territoire bénéficiant d'un environnement favorable aux cultures fruitières et légumières et fort de son élevage bovin. Aujourd'hui, les résultats du travail accompli depuis plus de dix ans, tant en ce qui concerne l'amélioration du cheptel et du volume des produits laitiers que la diversification des productions, sont d'ores et déjà visibles alors que le programme se poursuit.

La coopération de Romans-sur-Isère s'inscrit, dans le même esprit, dans la lutte contre la pauvreté par le développement du secteur agropastoral.

La viticulture est le secteur d'intervention de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui appuie la structuration de la filière vini-viticole et d'une offre œno-touristique par la fourniture d'expertise. La ville de Bandol y apporte également son soutien.

6. La promotion de la langue française

L'enseignement du français est une thématique constante des actions de coopération. Il faut dire que l'Arménie s'est fortement engagée dans sa défense, même si le nombre de locuteurs est à ce jour encore trop faible. Aujourd'hui membre de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), elle a accueilli le XVIIe sommet de la Francophonie en octobre 2018.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, l'appui à la langue française est soit l'objet principal, soit un sujet complémentaire des programmes répertoriés, ce qui amplifie l'appui à notre langue en favorisant sa diffusion dans divers domaines techniques et professionnels.

Il revêt diverses formes, allant du financement de structures dédiées à l'organisation de stages.

Quelques exemples illustrent la variété de ces actions et leur place au sein des coopérations :

- le centre de la francophonie de Talin, qui bénéficie des financements de Bourg-lès-Valence ;
- l'organisation de cours de français destinés à des publics variés (scolaires, universitaires, métiers du tourisme) par le département de l'Isère lors de sessions estivales intensives à Vardenis par la ville de Romans-sur-Isère ;
- la fourniture de matériel pédagogique, par la ville de Marseille, à des écoles privilégiant l'enseignement du français ;
- l'organisation, par la ville de Vienne, de stages pour des professeurs des écoles de Goris.

*

* *

Concentration des actions, interventions croisées, coordinations: l'évolution des pratiques observées dans l'action extérieure des collectivités territoriales démontre que celles-ci s'attachent à optimiser encore davantage leurs moyens pour de meilleurs résultats.

De son côté, l'État s'applique à adapter son organisation pour renforcer le partenariat qu'il privilégie avec les collectivités territoriales, au profit d'une plus grande efficacité de notre action extérieure.

Les coopérations décentralisées en Arménie peuvent aussi bénéficier de la présence des habitants d'origine arménienne dans des communes françaises comme relais de certaines actions.

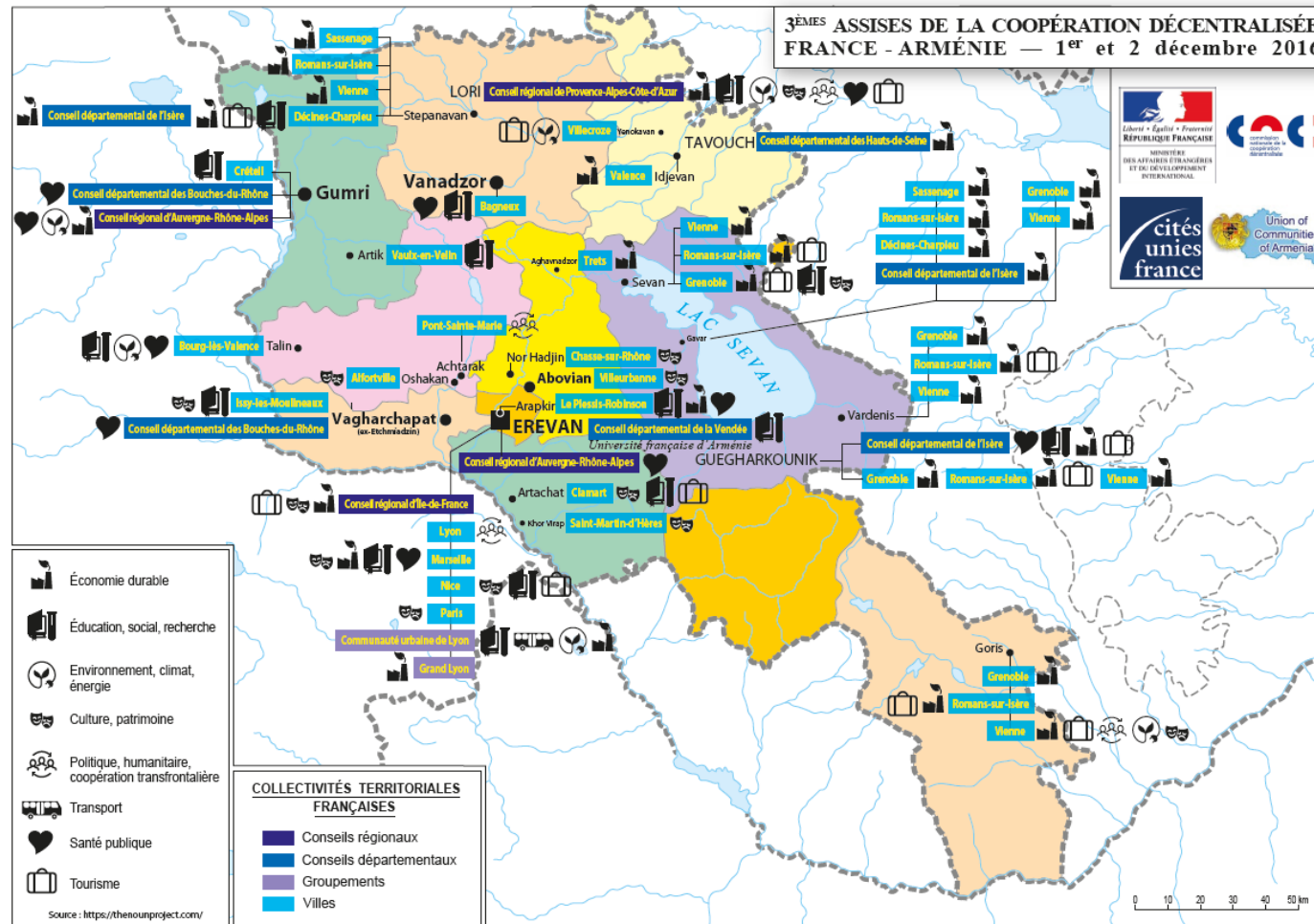
On observe, en outre, que les thèmes retenus revêtent une finalité professionnelle bénéficiant davantage qu'hier aux populations locales. Les actions de formation sont ainsi au cœur de nombreux projets et devraient contribuer au développement du savoir-faire arménien dans différents secteurs.

Les prochaines assises de la coopération décentralisée franco-arménienne se dérouleront les 26 et 27 novembre 2020 à Lyon avec comme principales thématiques le tourisme, la ville durable et le développement rural. Ces rencontres constitueront une nouvelle occasion pour les partenaires français d'approfondir et de concrétiser leurs projets de coopération.

ANNEXES

ANNEXE 1

3^È ASSISES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCE-ARMÉNIE



ANNEXES 2
CONTRIBUTIONS RECUEILLIES AUPRÈS DES
COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES PARTENAIRES

I. LA COOPÉRATION BILATÉRALE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AVEC L'ARMÉNIE

Direction des relations internationales



LA COOPERATION BILATERALE DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AVEC L'ARMENIE

NOTE D'INFORMATION

Actualisée en juillet 2020

La coopération Auvergne-Rhône-Alpes / Arménie s'inscrit dans la dynamique de la coopération France-Arménie. Les liens historiques d'amitié entre la France et l'Arménie ont connu après l'Année de l'Arménie en France en 2006/2007 une nouvelle dynamique grâce au renforcement de la coopération décentralisée. Ce dynamisme est aujourd'hui renforcé grâce aux trente collectivités françaises qui coopèrent avec des collectivités arméniennes et aux messages qui ont été portés en 2016 lors des 3èmes Assises de la Coopération décentralisée franco-arménienne à Erevan en faveur d'une coopération ouverte aux échanges économiques, au renforcement de la décentralisation et à la Francophonie.

I. Historique et cadre général de la coopération entre la Région et l'Arménie

Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des régions françaises concentrant l'une des plus fortes communautés d'origine arménienne de France (environ 175 000 personnes sur les 500 000 personnes d'origine arménienne environ vivant sur l'ensemble du territoire français). Cela s'explique par le parcours des arméniens exilés à partir de 1915 - une partie s'est exilée vers la France, d'abord vers Marseille puis en remontant le long du Rhône. Il s'agit d'une communauté active, organisée en de nombreuses associations de soutien au territoire arménien (plus de 100 associations), regroupées en fédérations afin de renforcer leurs actions en Auvergne-Rhône-Alpes et en Arménie. Jusqu'en 2016, l'Association des Communes d'Arménie (ACA) était le partenaire institutionnel de la Région.

Auvergne-Rhône-Alpes est également le territoire concentrant le plus grand nombre d'accords de partenariat entre collectivités françaises et arméniennes (14).

II. Le nouveau cadre de coopération depuis 2016 : 3 axes de coopération

L'Arménie ne compte pas parmi les pays prioritaires ciblés par le Schéma régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017/2021 et par le Schéma régional d'Enseignement supérieur, de la Recherche et d'Innovation (SRESRI) 2017/2021 ; l'Exécutif régional a néanmoins réaffirmé l'importance de cette coopération dès 2016. Les priorités de la coopération Auvergne-Rhône-Alpes / Arménie ont été reconfigurées depuis pour prendre en compte les nouvelles orientations de l'Exécutif, notamment en matière de Francophonie et de développement économique. Bien que la coopération institutionnelle avec l'Association des Communes d'Arménie (ACA) n'ait pas été reconduite, la Région a poursuivi jusqu'en 2019 sa coopération avec l'ensemble du territoire arménien au gré des opportunités et des attentes de ses partenaires, tant en région qu'en Arménie.

Coopération « Auvergne-Rhône-Alpes - Arménie » : perspectives 2020

Cadre général de la coopération pour 2020/2021 :

Suite à la mission régionale conduite par M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région en Arménie en octobre 2019, la Région Auvergne-Rhône-Alpes entend :

- favoriser le **développement économique** de ses entreprises et des entreprises arméniennes dans une logique « gagnant/gagnant »,
- favoriser la **coopération universitaire et la mobilité étudiante**, notamment par le soutien au développement de l'UFAR (Projet convergence UFAR20+), ainsi que les projets de coopération qui seront déposés par les établissements d'enseignement supérieur de la Région ;
- soutenir le **développement territorial** de l'Arménie dans le cadre des actions qu'elle initiera et/ou accompagnera dans les secteurs précités, et en recherchant des projets structurants (à la fois pour Auvergne-Rhône-Alpes et pour l'Arménie)
- s'appuyer et capitaliser sur l'**expertise** disponible en Auvergne-Rhône-Alpes :
 - o à titre d'exemple et sans citer ici des associations de la diaspora arménienne : *Comité des Vins, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, Cluster Montagne, Comité des Métiers du tourisme et de l'hôtellerie, Campus Région du Numérique/Ecole 101, etc.*
- aborder chacun des secteurs traités selon une approche globale et structurante, en intégrant lorsque cela est possible, un volet « **formation professionnelle** » aux projets développés,
- positionner autant que possible la **francophonie** comme un enjeu à développer dans chacun de ces échanges.

La Région a établi 4 priorités sectorielles : le numérique, le tourisme (tourisme de montagne), la viticulture (et l'oœnotourisme), ainsi que la culture, le patrimoine et la mémoire.

Les projets par secteurs et domaines :

1. **La formation, l'enseignement supérieur et la coopération universitaire et la francophonie :**

Projet : soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au développement de l'UFAR 2020-2022 « **UFAR20+** » - Engagement budgétaire de la Région : 600 000 € sur 3 ans en investissement (vote de la 1^{ère} tranche de 200 K€ en mai 2020).

Projet : soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux mobilités étudiantes de l'UFAR – accueil de stagiaires de l'UFAR dans les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre d'un partenariat avec l'UGAB Lyon.

Projet : soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux projets de coopération qui seront déposés par les établissements d'enseignement supérieur de la Région et aux mobilités étudiantes vers l'Arménie.

Projet : soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la relocalisation et à la rénovation du Lycée français d'Erevan (subvention de 50 K€).

2. **Le numérique :**

Projet : Création d'un TUMO Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon, dans le cadre d'un partenariat avec le *Campus Région du Numérique* et l'Agence régionale de l'Oriente (ARO) qui portera la structure en Auvergne-Rhône-Alpes. Installation de TUMO-Box dans plusieurs Villes d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Projet : soutien de la Région au projet de *Campus Numérique Arménien*, plateforme numérique portée par l'Association Sources d'Arménie (outil numérique francophone de connaissance universitaire de la culture arménienne).

3. Le tourisme (tourisme de montagne) :

Projet : soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux projets de développement du **Cluster Montagne en Arménie** (via le dispositif Plan International de Développement – PDI) – soutien à l'organisation d'une mission économique et commerciale d'entreprises en Arménie (lorsque la situation sanitaire et économique le permettra à nouveau).

Projet : appui au développement du tourisme de montagne : échange d'expertises/missions d'experts/accueil de professionnels, avec la région de Shirak notamment.

4. La viticulture et œnotourisme :

Projet : appui à la structuration de la filière vini-viticole et à la structuration d'une offre œnotouristique - soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux échanges d'expertise et d'expérience portés par le **Comité des Vins Auvergne-Rhône-Alpes** et la **Fondation de la vigne et du vin d'Arménie**.

5. La culture, le patrimoine et la mémoire :

Projet : soutien à la diffusion d'un ouvrage d'histoire et de mémoire en français dans chacun des Lycées de la région (en cours).

Projet : soutien à la réédition en français du livre des mémoires d'Aurora Mardiganian (édité par le Mémorial du Génocide arménien).

Projet : soutien au Centre National de la Mémoire Arménienne de Décines-Charpieu (CNMA) et au Centre du Patrimoine Arménien (CPA) de Valence.

Projet : soutien au renforcement des compétences et à l'échange professionnel porté par l'association MUSCARI auprès de l'atelier de céramiques d'Art de Gumri.

Projet : soutien à l'Association culturelle France-Acharak et au Conservatoire de musique de Valence Agglo pour son projet d'échanges pédagogiques et la réalisation de concerts franco-arméniens.

Projet : soutien à la compagnie de danse Hallet Eghayan - théâtre-studio « aux Echappées Belles » au titre de la politique culturelle de la Région.

6. Événements et temps forts :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes sera également partie prenante **des Assises Franco-arménienne de coopération décentralisée** de novembre 2020 (en format virtuel). Elle s'impliquera notamment dans la préparation des ateliers dédiés au développement économique et au tourisme aux côtés de leurs chefs de file respectifs.

II. LES PROJETS DE COOPÉRATION DE LA COMMUNE DE BANDOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE BANDOL

Bandol, le 18/8/2020



Cabinet du Maire
JP-J/P/FM/MN – 2020 - n° 52

☎ 04 94 29 12 49
Email : cabinetdumaire@bandol.fr

Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
Président du Groupe interparlementaire
d'Amitié France-Arménie
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Objet : Votre correspondance en date du 22 juillet 2020

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre demande d'information du 22 juillet dernier, concernant la coopération et les projets au niveau de la commune de Bandol, je vous informe que la Covid et ses conséquences ont malheureusement suspendu une opération qui nous réjouissait : un voyage de 3 jours au printemps 2020 devait permettre à quelques élus bandolais de rendre visite à la ville d'Aréni, avec qui Bandol partage une culture viticole, après avoir reçu leurs homologues en 2017.

La pandémie toujours en cours, et la modification de la composition de notre majorité lors des dernières élections municipales, imposent hélas de remettre sine die ce projet. Mais sans nul doute, une période plus propice reviendra pour remettre sur rails ce dossier qui avait mobilisé l'équipe derrière notre Maire, et les membres de la communauté d'origine arménienne à Bandol notamment.

Dans l'attente d'une évolution du contexte plus favorable à ce projet, notre équipe continue de dialoguer avec tous nos interlocuteurs liés à cette démarche de rapprochement culturel et amical, et saura trouver le chemin pour la faire vivre en dépit des circonstances.

Vous remerciant de votre intérêt pour nos actions locales,

Je vous prie au nom de Monsieur le Maire, de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus sincères.



Frédéric METEY,
Directeur de Cabinet

III. LA COOPÉRATION BILATÉRALE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE AVEC L'ARMÉNIE



FICHE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA COOPERATION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE ET L'ARMENIE

❖ Genèse de la coopération

En 1998, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CD13) fut parmi les premières collectivités françaises à intervenir en Arménie, en s'engageant dans les secours suite du tremblement de terre dévastateur qui y fit plus de 30.000 morts.

Le 20 octobre 2004, le CD13 signa une « déclaration Commune » avec la toute jeune République arménienne. Cette déclaration visait à poursuivre les échanges et actions et à concentrer les efforts dans les domaines prioritaires de l'action sanitaire et sociale, et dans l'éducation.

En 2002 et 2005, des déplacements de délégations officielles conduits du Président M. Jean-Noël GUERINI permirent de donner un nouvel essor à cette coopération et à inscrire l'action en Arménie dans une politique de coopération décentralisée.

Le CD13 intervient donc en Arménie depuis presque 20 ans essentiellement dans le cadre de ses compétences premières : l'aide aux personnes dans les domaines du social et du médical.

Ce soutien se met en œuvre en partenariat entre opérateurs des Bouches-du-Rhône et structures locales en Arménie.

❖ Les accords de coopération

- Partenariat entre le CD13 et la Province de Chirag :
Date de la signature de la convention : 11 février 2002
Date de l'avenant n°1 : 15 novembre 2003

- Partenariat entre le CD13 et le Ville de Gumri :
Date de la signature de la convention : 28 septembre 2006
- Partenariat entre le CD13 et le Ville d'Etchmiadzine :
Date de la signature de la convention : 16 novembre 2003

❖ Actualité de la coopération en Arménie

- Domaine médical et social

- **Ville d'Etchmiadzine :**

Soutien au fonctionnement du dispensaire dentaire d'Etchmiadzine et à ses opérations de préventions à destination du public scolaire local en matière d'hygiène et de santé bucco-dentaire, portés par l'association « Altitude 5 165 ».

- **Ville de Goris :**

Soutien au fonctionnement du centre de cardiologie, porté par l'association « Action Santé Arménie France ».

- Culture et francophonie

Depuis 2016 le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône élargit son champ d'action à la culture et au développement de la francophonie.

En 2019, le déplacement officiel d'une délégation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône conduite par la Présidente Mme Martine VASSAL a permis la signature de deux nouveaux accords de coopération.

- Accord entre Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Camp des Milles et le Musée-Institut du Génocide des Arméniens (MIGA) à Erevan

Date de la signature de la convention : 29 mai 2019

- Création d'une exposition permanente consacrée au génocide des Arméniens au Camp des Milles ;
 - Développement de formations à destination des publics scolaires et adultes sur les thématiques du racisme et du génocide ;
 - Echanges de bonnes pratiques scientifiques entre le Camp des Milles et le MIGA.

- Accord entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Château de la Buzine et la Fondation Aznavour

Date de la signature de la convention : 30 mai 2019

- Promotion de la francophonie en Arménie, rayonnement de la Provence ;
- Développement d'actions culturelles, pédagogiques et médiatiques ;
- Organisation de manifestations ;
- Échanges de bonne pratique en matière d'ingénierie et de planification d'événements.

○ **Autres partenariats**

Depuis 2003, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'associe à la Chambre de Commerce et d'Industrie franco-arménienne (CCIFA) afin de faciliter le déroulement de stages professionnels des étudiants de l'Université Française d'Arménie (UFAR).

L'UFAR dispense 30% de ses cours de licence et 70% de ses cours de Master en français et ses étudiants diplômés sont largement représentés parmi les cadres de l'administration arménienne.

○ **Aide d'urgence aux populations déplacées**

En 2020, le conflit armé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan a provoqué d'importants déplacements de populations vers l'Arménie. Afin de répondre aux besoins immédiats des déplacés, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a apporté son soutien aux associations locales représentatives de la diaspora œuvrant en Arménie. Cette initiative de soutien portée par le « Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France » (CCAF Sud) a permis l'acheminement de matériel de première nécessité et de denrées alimentaires aux populations réfugiées sur le sol arménien.



IV. LA COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET TALIN

En 1998 Le Maire Jacques Reynaud officialise un Partenariat avec la ville Arménienne de Talin. Au sein du Comité de Jumelage, présidé par M. Jean-Pierre Sandoz, se crée une Commission Arménie composée de quasiment toutes les associations de la diaspora et de sympathisants voulant avoir des relations d'amitié avec les habitants de Talin.

1999 - Une délégation officielle de Bourg-lès-Valence se déplace en Arménie à Talin afin de discuter avec les autorités locales et définir les axes des actions à mettre en œuvre.

- l'aide à l'éducation des scolaires et à la francophonie
- l'aide aux sports
- à la formation pour le développement de l'économie locale

De nombreuses personnalités ont reçu les membres de la délégation de Bourg-lès-Valence dont Roland Charoyan, Ministre de la Culture.

De retour à Bourg-lès-Valence, le Comité de Jumelage avec le soutien de la Mairie a financé la rentrée scolaire de 80 élèves du Collège suivant avec régularité les cours de français (cartables garnis, livres et dictionnaires).

2000 - Une délégation de Talin conduite par le Maire Krikorian est reçue par le Maire de Bourg-lès-Valence Jacques Reynaud dans le but de confirmer les axes du Partenariat.

Bourg-lès-Valence a financé la rénovation complète d'une salle d'école maternelle. Le mobilier a été fabriqué sur place afin donner du travail aux artisans de Talin.

2001 - Reconnaissance du Génocide Arménien - Vote du Sénat

Sur proposition du Sénateur Bernard Piras et de ses homologues Jacques Pelletier, Robert Bret, Jean-Claude Gaudin, Jacques Oudin, Michel Mercier, le Sénat vote la Loi sur la Reconnaissance du Génocide Arménien de 1915. Loi parue au J.O n° 25. du 30 janvier 2001. La ville de Bourg-lès-Valence dont Bernard Piras est Maire **commémore chaque année la date 24 avril** en se recueillant devant le monument érigé en souvenir des victimes du génocide.

Stage de Formation Éducation : pour développer l'apprentissage du français à Talin, le Comité de Jumelage organise et finance pour Mme Haroutounian, professeur de français à Talin, un stage de 3 semaines à Bourg-Lès-Valence. Ce premier séjour en France lui a permis d'appréhender la vie d'une famille et les conditions de travail des enseignants français et de donner des arguments aux élèves de Talin pour les sensibiliser à choisir le français comme première langue étrangère.

2002 - Réception d'une délégation de Talin de 7 personnes
(transfert de propriété des bus)

Aide aux déplacements : don de 2 bus et financement de leur acheminement à Talin.

Aide aux défavorisés : les hypermarchés Leclerc de Valence et Bourg-lès-Valence donnent une grande quantité de vêtements neufs (valeur : 10 000 €) à distribuer aux plus pauvres des habitants.

Aide pour l'hôpital : don de la communauté d'origine arménienne de médicaments et d'un lit médicalisé.

2003 - Déplacement d'une délégation de Bourg-Lès-Valence de 5 personnes

Apport de 30 kg de médicaments pour la clinique

Financement de consommables pour l'entretien des bus.

15 Mai 2004 : Signature du serment de Jumelage à Bourg-Lès-Valence avec Talin par le Sénateur-Maire Bernard Piras.

Réception et financement d'une délégation de 6 personnes de Talin conduite par le nouveau Maire, M. Mnatsakanyan.

Francophonie, aide à l'étude et à la maîtrise de la langue française.

Décisions du Sénateur-Maire, M. Bernard Piras, et du Président du Comité de Jumelage, M. Jean-Pierre Sandoz, de financer un poste permanent de professeur de français à Talin payé sur la base des conditions locales. Le Gouvernement arménien ayant décidé de promouvoir l'étude de l'anglais au détriment de l'étude du français et l'Éducation nationale arménienne de supprimer les heures de cours de français à Talin.

2005 - Signature du serment de Jumelage à Talin.

Une délégation de Bourg-lès-Valence composée de 15 personnes conduite par le Sénateur-Maire, M. Bernard Piras, se rend à Talin pour signer le Serment de Jumelage qui relie les 2 communes et leurs habitants. C'est l'aboutissement du Partenariat signé en 1998 pour développer de nouveaux projets.

Francophonie : Sur proposition du Président, M. Jean-Pierre Sandoz, signature d'une Convention de financement du poste de professeur de français à l'année et de la fourniture du matériel pédagogique (durée 3 ans renouvelable). Apport de matériels éducatifs et achats de livres et dictionnaires sur place suivant les desideratas pédagogiques de l'enseignante.

Apport de fournitures pour les sportifs: dont ballons de foot...

L'Ambassadeur de France, M. Henri Cuny, a reçu la délégation et l'a encouragée à poursuivre ses efforts pour l'étude du français en Arménie. Visite en sa compagnie de l'Université française d'Erevan et du lycée technique.

Culture et Mémoire

En commémoration du 90^e anniversaire du génocide arménien, inauguration à Bourg-lès-Valence d'une place du 24 avril. Ce lieu de mémoire jouxte un square aménagé et décoré par des pierres sculptées provenant d'Arménie. Inauguration par le Sénateur-Maire et l'Ambassadeur en France en présence de nombreuses personnalités.

2006 - Aide aux déplacements :

3 cars Renault et 1 minibus Mercedes en parfait état offerts par la CTAV, financés par le Comité de Jumelage et plusieurs sponsors locaux (dont les 2 hypermarchés Leclerc et la Sté Markal)

Les nouveaux véhicules remplacent les cars de ville précédents qui n'étaient pas adaptés pour relier quotidiennement Talin à Erevan et permettre aux étudiants de fréquenter les Universités sans être pensionnaires dans la Capitale.

Remise des clés des véhicules le 12 octobre par le Sénateur-Maire, M. Bernard Piras, à M. Mnatsakanyan, Maire de Talin.

2006-2007 :

Dans le cadre de l'année de l'Arménie en France :

Plusieurs manifestations culturelles ont été organisées à Bourg-lès-Valence

- Exposition les Arts arméniens à la Maison de la Culture arménienne (MCA)
- Concerts avec le Centre musical de Bourg-lès-Valence et un orchestre venu d'Arménie

- Exposition 15 ans d'Indépendance en présence de M. Edward Nalbandian, Ambassadeur d'Arménie en France, et du Sénateur M. Bernard Piras.

Mars : réception de 25 élèves de Talin « Ambassadeurs de l'Arménie » qui ont trouvé chacun une famille d'accueil à Bourg-lès-Valence. Ils ont pu suivre les cours au Collège Gérard Gaud et rencontrer des élèves de leur âge. Des visites du Patrimoine ont été organisées à leur intention (Avignon - Marseille).

2008 : Francophonie :

Financement et hébergement dans le cadre de la formation permanente du professeur de français Manik Haroutounian. Un stage a été organisé à son intention du 1^{er} au 11 avril au Collège Gérard Gaud afin de développer ses compétences et d'en faire profiter ses élèves.

2009 : Déplacement en Arménie du 1^{er} au 7 juillet.

Délégation de 7 personnes conduite par le Sénateur-Maire, M. Bernard Piras (élu/membres du Comité).

Point sur les actions en cours et à venir. Analyse des points à améliorer. Définir les nouvelles priorités.

Francophonie : 80 élèves fréquentent les cours de français, 5 étudiants à l'Université française d'Erevan en sont issus.

Développement Durable : Collecte et stockage des ordures ménagères avec tri-sélectif.

La Région Rhône-Alpes dans le cadre de la coopération avec l'Arménie a sélectionné le projet de développement durable avec la ville de Talin et a attribué une subvention de 40 000 € pour sa réalisation effective. La Région paiera les travaux au fur et à mesure de leur avancement et au vu de factures en bonne et due forme.

Ce projet est en cours de réalisation.

Rencontre avec Le Préfet de la Région d'Ashtarak pour le tenir au courant des relations avec Bourg-lès-Valence.

Audience privée accordée à la délégation par Sa Sainteté Karekine II à Etchmiadzine.

Recueillement de la délégation au monument Didzernagapert

Accueil à l'Ambassade de France pour déjeuner par Monsieur l'Ambassadeur Smessov et ses proches collaborateurs.

2010 : Accueil du Maire de Talin par le Sénateur-Maire, M. Bernard Piras, pour participer à Bourg-lès-Valence au 30^e anniversaire du Serment du Jumelage avec notre ville jumelle allemande Ebersbach-an-der-Fils.

Développement durable : Collecte et stockage des ordures ménagères avec tri-sélectif.

Le projet est maintenant en phase de réalisation active, les documents permettront à la Région RA de payer la subvention.

Mise en contact du Maire de Talin avec le président du SYTRAD (syndicat intercommunal) qui traite les ordures ménagères de 27 communes de l'agglomération Valentinoise.

Le SYTRAD propose de céder des véhicules amortis et des conteneurs à ordures afin d'aider les habitants de Talin à vivre dans un meilleur environnement visuel et olfactif. Quid des coûts de transport ?

Maintenance technique des 2 cars routiers et du minibus offerts en 2006.

Aide financière de 7000 € pour le remplacement des pneumatiques et de pièces détachées.

Aide aux établissements de santé

L'hôpital de Valence rénove son matériel, de ce fait des lits médicalisés réformés sont bientôt disponibles. Nous mettrons en œuvre, dès leur disponibilité, de les faire parvenir à l'hôpital et à la clinique de Talin où ils seront d'une parfaite utilité pour soulager les patients et faciliter le travail du personnel.

Présence aux Premières Assises Franco-Arméniennes de Coopération décentralisée francophone à Erevan (Arménie) - 7/8/9 octobre 2010.

Membre de la délégation de Bourg-lès-Valence : Sénateur Bernard Piras, élus (3) et M. JP Sandoz, Président du Comité de Jumelage.

Formation et Développement économique

Le Comité de Jumelage avec le soutien du Sénateur-Maire financera les stages en entreprises pour les étudiants de Talin fréquentant l'Université française d'Erevan (2 par an).

Année 2011 : du 11 au 16 avril 2011 - Opération Développement durable, dans le cadre du projet de collecte, tri-sélectif et enfouissement des ordures ménagères.

Une délégation de 7 personnes s'est déplacée à Talin en Arménie (3 Comité de Jumelage et 4 personnes du Sytrad) afin de finaliser les dernières étapes du projet de développement durable.

Financement de 2 camions-bennes et leur acheminement de France en Arménie (40 K€)

Financement d'un casier pour l'enfouissement (15 K€)

Financement de 100 conteneurs de 700 litres chacun à disposer dans les points de collectes des quartiers de l'agglomération de Talin.

Du 4 au 29 juillet : Accueil à Bourg-lès-Valence de 2 stagiaires arméniennes de Talin.

- Manik Haroutounian, Professeur de français en stage au Lycée Agricole du Valentin

- Sona Asatryan, 19 ans, étudiante à L'UFAR (Université française d'Erevan) en stage à la Médiathèque municipale.

Ces stages sont totalement pris en charge par le Comité de Jumelage de 26 500 de Bourg-lès-Valence.

29 Octobre 2011 : déplacement officiel pour l'inauguration du projet devenu réalité.

Le Sénateur-Maire Bernard Piras a conduit la délégation en Arménie du 27 au 29 octobre 2011. Elle est composée d'élus, du Président du Comité de Jumelage, M. Jean-Pierre Sandoz, et de M. Serge Blache, Président du Sytrad.

Relations des villes de Bourg-lès-Valence et Talin :

Les relations avec notre ville jumelle arménienne de Talin sont fructueuses. Elles ont pour but le développement des initiatives et le renforcement de l'amitié entre les habitants des deux villes. Dans cet esprit citoyen notre jumelage se développe d'une façon intense et harmonieuse.

Année 2012 : du 17 au 21 octobre

Une délégation de 6 personnes de Bourg-lès-Valence conduite par le Sénateur-Maire, Bernard Piras, s'est rendue à Talin. Nous avons rencontré les élus de Talin pour faire le point des projets en cours et à venir.

Points à l'ordre du jour : le développement durable, la santé, l'enseignement du français et construction ou aménagement d'un Centre de la Francophonie pour la rentrée scolaire de septembre 2013.

Année 2013 : du 25 au 30 juin

Une délégation de 5 personnes de Bourg-lès-Valence s'est déplacée à Talin pour inaugurer, jeudi 27 juin, le Centre de la Francophonie. La délégation française était conduite par le Sénateur-Maire Bernard Piras et par le Président Sandoz, initiateur de cette magnifique idée. L'Ambassade de France était représentée par M. Guillaume Bréjot. Le Maire de Talin, M. Sarkis Aramian, accompagné des élus nous a décrit les investissements pour réaliser le Centre de la Francophonie. Jusqu'à présent, le professeur de français n'avait pas de salle permanente à sa disposition pour enseigner. Dès maintenant, l'enseignant dispose de locaux pérennes et aussi de matériels pédagogiques adaptés. Le Comité de Jumelage sous l'impulsion du Président Sandoz a financé en grande partie les aménagements et la totalité pour l'équipement informatique du Centre de la Francophonie.

Un autocar Grand Tourisme en parfait état de marche a été offert à la ville de Talin par le Comité de Jumelage (sponsorisé par La Régie départementale de la Drôme). Il remplace un autocar remis en 2006 pour effectuer le trajet quotidien des étudiants (AR) Talin...> Erevan afin d'étudier dans les diverses universités de la Capitale de l'Arménie. Coûts des frais d'acheminement par la route avec retour des chauffeurs français par avion : 9000 €.

Grâce à des dons en nature de plusieurs industriels : remplacement de 12 pneus pour les camions-bennes à ordures et autocars de la précédente dotation ainsi que les pièces de rechanges indispensables pour le bon fonctionnement des véhicules. Valeur des dons : 6 000 €.

Ces réalisations ont été conduites avec succès grâce à Jean-Pierre Sandoz qui est allé chercher le financement auprès des industriels français.

Invitation de la délégation à l'Ambassade de France par M. Henry Reynaud, Ambassadeur de France, en audience privée afin de bien souligner l'intérêt porté aux actions et aux excellentes relations entre les villes de Talin et Bourg-lès-Valence.

Octobre 2013, le Comité de Jumelage s'est investi dans la préparation des secondes Assises Franco-Arméniennes à Valence en participant aux réunions de Cités Unies France.

La ville de Bourg-lès-Valence a reçu une délégation de 6 personnes de Talin conduite par le Maire, M. Sarkis Aramian, qui venait pour la première fois dans la ville jumelle. Le Sénateur-Maire a reçu officiellement les membres de la délégation et leur a présenté le fonctionnement et les services municipaux de la ville de Bourg-lès-Valence.

Année 2014

Séjour en Arménie du 27 juin au 2 juillet. Contact avec le Maire de Talin, M. Sarkis Aramian, en vue de préparer la prochaine rencontre avec le nouveau Maire de Bourg-lès-Valence, Mme Marlène Mourier, élue le 27 avril. La visite programmée en octobre 2014, pour l'inauguration du Parc de Bourg-lès-Valence au centre de la ville de Talin.

La visite en juin du Président du Comité de Jumelage, M. Sandoz, avait pour objectif de prendre en compte les besoins pour faire fonctionner le Centre de la Francophonie de Talin.

De s'assurer du bon entretien des matériels offerts ces dernières années par la ville de Bourg-lès-Valence au profit de la Commune de Talin. Prévoir les pièces détachées et consommables en sollicitant les responsables drômois du Sirtcom et de Renault Trucks.

1^{er} au 7 octobre 2014

Une délégation de Bourg-lès-Valence composée de 9 personnes s'est rendue en Arménie, du 1^{er} au 7 octobre 2014. Mme Marlène Mourier, nouveau Maire, a conduit cette délégation à Talin où la délégation a été reçue du 1^{er} au 3 par le Maire Sarkis Aramian. Avec les Autorités de Talin nous avons ensemble inauguré le « parc de Bourg-Valence » situé au centre de la cité et destiné en toute sécurité aux loisirs des enfants.

Une visite des équipements scolaires, sportifs, école de musique, école d'art a montré l'importance que la Municipalité de Talin attache à l'éducation (au sens large du mot) sous toutes ses formes.

Centre de la Francophonie : 70 élèves environ apprennent le français depuis la classe maternelle jusqu'à la terminale. Ces cours sont gratuits, le Comité de Jumelage assure l'entretien des locaux, l'équipement, les fournitures et le salaire du professeur.

Il a été présenté à Mme Mourier les opérations réalisées à Talin par les membres du Comité de Jumelage : **2001** deux (2) **bus** **2006** trois (3) **bus** **2011** deux (2) **camions-bennes** **2013** un (1) **autocar Grand Tourisme** pour le transport des étudiants.

Développement durable.

Financement de 2 camions-bennes et leur acheminement de France en Arménie

Financement d'un casier pour l'enfouissement des déchets ménagers (15 K€)

Financement de 100 bacs de 700 litres chacun à disposer dans les points de collectes des quartiers de l'agglomération de Talin.

Après une réunion de travail en Mairie, Madame le Maire de Bourg-lès-Valence a assuré son homologue de Talin de la parfaite continuité des relations de Jumelage entre les deux Villes.

2015

M. Jean-Pierre Sandoz, Président du Comité de Jumelage, accompagné de Josias Tchagaspanian s'est rendu à Talin mardi 15 septembre afin d'évaluer les aides au bon fonctionnement du Centre de la Francophonie pour la prochaine année scolaire. De plus, le Président Sandoz a enregistré les attentes d'entretien concernant les autocars et les camions-bennes. Une cinquantaine de bacs supplémentaires pour le ramassage des déchets ménagers dans la commune de Talin est prévue pour le début de l'année 2016.

M. Aramian, Maire de Talin, et Mme Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence, ont renouvelé le 21 septembre les vœux d'amitié entre les deux villes jumelles.

2016

Expédition le 30 mai d'un conteneur de 20 pieds (20 feets) à destination de Talin via Poti contenant 50 bacs à déchets, 4 pneus pour l'autocar, ainsi qu'un important matériel médical pour l'hôpital de Talin.

Une délégation présidée par Madame Le Maire et ses élus ainsi que le Président M. Jean-Pierre Sandoz seront présents lors du chargement du conteneur.

2017

1^{er} au 3 décembre

Marché de Noël et des villes jumelles à Bourg-lès-Valence avec la participation de la ville de Talin avec un stand de produits locaux tenu par la délégation venue de Talin.

2018

13 au 20 octobre

Mise en place d'une boutique éphémère à Bourg-lès-Valence pour valoriser l'artisanat d'Arménie.

30 novembre au 1^{er} décembre

Marché de Noël et des villes jumelles à Bourg-lès-Valence avec la participation de la ville de Talin avec un stand de produits locaux.

2019

Réception d'une délégation de la ville de Talin menée par le Maire Sarkis Aramian au mois de mai à l'occasion des premières rencontres annuelles du jumelage à Bourg-lès-Valence.

10 au 15 octobre

Déplacement en Arménie de Madame le Maire avec une délégation. Visite de la nouvelle école maternelle de la ville où Mme le Maire a fait don de fournitures scolaires pour tous les enfants, visite du centre de la Francophonie de Talin, évaluation des besoins, rencontre en mairie avec les autorités municipales de Talin afin de coordonner les actions futures, rencontre avec l'Ambassadeur de France en Arménie Jonathan Lacôte, préparation du déplacement de l'Ambassadeur à Talin.

21 au 24 octobre : Mission régionale en Arménie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation conduite par le Président Laurent Wauquiez

- Rencontre avec M. le Ministre des affaires étrangères d'Arménie ainsi qu'avec le Premier ministre d'Arménie Nikol Pachinian.
- Recueillement au Mémorial du Génocide arménien - Accueil par M. Haroutioun Maroutian, Directeur du Mémorial.
- Audience à Etchmiadzine avec l'Archevêque Nathan Havhannisyan, chef du service des relations extérieures du Catholicos représentant le Catholicos Karekin II et visite du site religieux.
- Rencontre avec les décideurs et les entrepreneurs arméniens et français afin de discuter des projets de développement économique
- Visite du centre TUMO à Erevan (Center for creative technologies) en présence de M. Jean-Marc Lavest, Recteur de l'UFAR et de Mme Marie-Lou et M. Pegor Papazian, cofondateurs du Tumo, et des représentants d'établissements de formation d'Auvergne-Rhône-Alpes (SEPR, ESISA-Grenoble Inp, Ensal Et Ensase).
- Visite de la Fondation Charles Aznavour à Erevan en présence de S.E.M Jonathan Lacote, Ambassadeur de France en Arménie.
- Soirée « Amitié Auvergne-Rhône-Alpes - Arménie » en présence du Maire de Talin Sarkis Aramian, invité de Mme Marlène Mourier, en

présence de S.E. M. Jonathan Lacôte, Ambassadeur de France en Arménie, de M. Artal Apitonyan, Vice-ministre des affaires étrangères d'Arménie et de M. Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cocktail-dinatoire aux saveurs d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- Déplacement au Mémorial du Musaler où a eu lieu une cérémonie d'inauguration d'un khatchkar

- Visite de la ville de Gumri, visite du chantier du Centre TUMO, visite du centre historique de la ville et de son patrimoine architectural unique en Arménie, en présence des autorités locales (Maire et Gouverneur). Visite de l'Atelier artisanal de céramiques de Gumri (Centre de formation) : projet soutenu par la Région, en partenariat avec la Maison de la céramique de Dieulefit, en présence de M. Antonio Montalto, Président de la Family Care Foundation / Muscari / Association les Amis de Gumri et de céramistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Recueillement et dépôt de gerbe devant le monument érigé à la mémoire des victimes du tremblement de terre de 1988. Visite de l'orphelinat de Sœur Arousiag où la ville de Bourg-lès-Valence a fait don de livres pour enfants ainsi qu'un nombre important de médicaments.

- Représentation de la pièce de théâtre Petit Frère mise en scène par M. Arme Verdian, en présence de M. Nicolas Aznavour.

V. LA COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES DE CLAMART ET DE ARTACHAT

État de la coopération mise en œuvre à Clamart avec l'Arménie

Historique :

Un serment de jumelage a été signé entre Clamart et Artachat le 31 mai 2003 à Clamart.

A l'issue des Premières Assises de la coopération franco-arménienne à Erevan en 2010, une première convention de coopération décentralisée a été signée en 2010 entre les deux collectivités puis renouvelée tous les trois ans.

Considérant les résultats positifs de cette première période de coopération et dans le but de poursuivre leur investissement commun en structurant davantage les projets franco-arméniens dans les différents domaines, les deux collectivités, et leurs deux nouveaux maires, ont décidé de renouveler leur accord de coopération décentralisée en novembre 2018 en mettant l'accent sur l'appui à l'éducation, en parallèle des nombreuses actions menées dans le secteur de la santé.

Objectif du partenariat :

Le partenariat entre la Ville de Clamart et la Ville d'Artachat a pour objectif général de renforcer les capacités d'intervention de la ville d'Artachat et de l'accompagner dans la mise en œuvre des projets relevant du domaine de la coopération décentralisée

3 axes prioritaires ont été définis conjointement :

- ⇒ appui à la francophonie et aux échanges culturels
- ⇒ appui à la gouvernance locale et à l'amélioration des services publics
- ⇒ appui à l'amélioration des infrastructures d'éducation primaire et secondaire

Ces priorités n'occulent pas les autres domaines d'intervention envisageables.

Les réalisations dans les grandes lignes :

Différents projets ont été menés notamment dans le domaine de la santé et de la francophonie et des échanges culturels réguliers contribuent à renforcer les liens entre les deux villes jumelles.

Actions pour l'amélioration des services publics:

- ⇒ **gestion des déchets** (envoi de deux bennes à ordures et travail avec la ville pour dupliquer des containers),
- ⇒ **santé** (envoi d'un mammographe et aménagement d'une salle à la polyclinique, envoi de matériel médical notamment de cassettes nécessaires au dépistage du cancer du sein ainsi qu'un soutien financier à l'envoi de matériel ophtalmologique et cardiologique),
- ⇒ **éducation** (envoi de matériel pédagogique pour les cours de français à destination d'une trentaine d'élèves pour un montant de 3231 euros, soutien à la rénovation d'une école pour un montant de 4500 euros, achat de mallettes pédagogiques).
- ⇒ En outre, la Ville de Clamart a également financé l'aménagement d'un jardin d'enfant baptisé « le jardin de Clamart », pour un montant de 4372 euros.

Depuis avril 2019, grâce à l'appui DCOL de Cités Unies France (dispositif d'appui aux collectivités territoriales afin d'apporter l'ingénierie nécessaire pour leur permettre de pérenniser, amplifier et légitimer leur engagement dans l'action internationale), un projet global autour du développement durable et de la gestion des déchets a été élaboré avec en perspective le montage d'un projet d'échanges de jeunes en lien avec ce thème de l'environnement et la francophonie, l'identification de nouveaux partenaires et avec l'appui des associations participant à la Journée de l'Arménie et des directions Jeunesse, Education de la Ville de Clamart ainsi que la Direction de l'environnement du Territoire Vallée Sud-Grand Paris.

D'une manière générale, depuis 2014, les deux villes échangent régulièrement, en lien avec le comité de jumelage ou dans le cadre des délégations officielles à Clamart et Artachat.

Artachat a d'ailleurs été sacrée « meilleure Ville francophone » par les Communes d'Arménie fin 2018.

À Clamart plus particulièrement :

Des associations franco-arméniennes très actives pour valoriser la culture arménienne (cours de langue, de chant et de danse, de cuisine) et mener des actions humanitaires.

Plusieurs subventions leur sont versées par la Ville pour soutenir leurs actions.

Depuis 2015, elles sont fédérées par la Ville qui a lancé la Journée de l'Arménie en 2015 à Clamart, à l'occasion de la commémoration du génocide des Arméniens. Depuis, l'événement a été pérennisé avec de plus en plus de partenaires (associations, artistes et artisans, restaurateurs, médias...) et des

animations (expositions, stands, conférences...) qui mettent en valeur la culture et l'histoire de l'Arménie mais aussi le pays actuel.

La Ville de Clamart participe également au groupe pays Arménie de Cités Unies France, notamment en vue de préparer les prochaines Assises de la coopération franco-arménienne à Lyon prévues pour l'instant en décembre 2020.

Tous les ans, la Ville de Clamart commémore le Génocide arménien.

Depuis 2 ans, la mairie accueille des stagiaires de l'UFAR (Université française de très haut niveau à Erevan) durant deux mois dans ses services. Cette année, la stagiaire étudiante en marketing était une habitante d'Artachat.

VI. LE PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE AVEC LA PROVINCE DU TAVOUCH



PROGRAMME DE COOPERATION INTERNATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE CONDUIT EN ARMENIE DEPUIS 2009 EN PARTENARIAT AVEC LA PROVINCE DU TAVOUCH

RELANCER LA PRODUCTION AGRICOLE ET L'ÉLEVAGE BOVIN DU TAVOUCH

MARS 2020

Introduction

Depuis 2008, le Département des Hauts-de-Seine contribue, dans le cadre de sa politique de coopération internationale, à réduire l'insécurité alimentaire de zones ciblées d'Arménie, du Cambodge et d'Haïti. Un nouveau programme a également été mis en place au Bénin en 2017.

Le Conseil départemental soutient dans ces pays la mise en œuvre de programmes pluriannuels destinés à relancer durablement l'agriculture et l'élevage familial. L'enjeu est de permettre à de petits producteurs vulnérables de vivre de leurs terres en favorisant le développement durable de leur activité, par le financement d'infrastructures et d'équipements productifs, ainsi que de formations techniques et de gestion.

S'agissant de l'Arménie, le Département finance depuis 2009, pour un montant total à ce jour de 6,4 millions d'euros, un programme de développement agropastoral dans la région du Tavouch, située au nord-est du pays et frontalière avec l'Azerbaïdjan.

Ce programme vise à développer la filière agricole et d'élevage, de la production à la commercialisation, afin de limiter l'exode rural en assurant une augmentation des revenus des agriculteurs du Tavouch.

Ces actions sont mises en œuvre par le Fonds Arménien de France, qui s'appuie depuis 2011 sur une équipe locale dédiée, la Fondation HimnaTavush.

Présentation du contexte

Le Tavouch, une région frontalière

La région du Tavouch est située au nord-est du pays et bordée par l'Azerbaïdjan sur 400 km et la Géorgie sur 48 km. Elle est constituée de cinq villes, dont la principale est Idjevan, et de 57 communautés rurales.

Du fait de sa situation frontalière et climatique, la région du Tavouch constitue un enjeu de développement prioritaire pour les autorités arméniennes. Celles-ci souhaitent contribuer à limiter l'exode rural, qui affaiblit le territoire, et réduire les importations alimentaires en provenance de la Géorgie et de l'Iran voisins. En effet, la région a perdu, en une dizaine d'années, plus de 30% de sa population.



Une région favorable à la production maraîchère et arboricole, à condition de disposer d'eau en période estivale.

La majorité de la population du Tavouch vit aujourd'hui de l'agriculture. La superficie moyenne des exploitations locales est de 1 à 2 ha. Le niveau de mécanisation est très faible et les infrastructures d'appui à la production sont insuffisantes et/ou inadaptées à leur développement. Par ailleurs, 45% des superficies ne sont pas cultivées.

Il s'agit pourtant d'une zone favorable à l'agriculture, du fait de sa faible altitude et de la présence d'un micro climat favorable à la production de nombreuses variétés de fruits et de légumes.

Comme les fleuves sont alimentés à 70% par l'eau des pluies et la fonte des neiges et à 30 % par les eaux souterraines, en été, la majorité des cultures agricoles a besoin d'un apport supplémentaire en eau pour son développement.

Une région dont la production laitière est limitée à l'autoconsommation

En ce qui concerne l'élevage, le cheptel moyen par exploitation se situe entre 2 et 4 têtes dont 1 à 2 vaches laitières. Le nombre d'animaux a diminué de moitié par rapport à l'époque soviétique. La race majoritaire est la caucasienne, race locale, rustique, au patrimoine génétique à redynamiser. Ces dernières années, différentes actions d'appui et de coopération ont conduit à l'introduction de nouvelles races plus productives, essentiellement laitières et d'origine européenne. Ces apports génétiques ont visiblement été conduits sans schéma global de cohérence.

Le lait est principalement autoconsommé, échangé ou vendu sur le marché d'Idjevan.

Le fromage, quant à lui, est fabriqué directement par les éleveurs, soit sur l'exploitation, soit en alpage, essentiellement à partir du lait de vache. Ce type de fabrication dans un bain de saumure nécessite peu de main d'œuvre et de technicité, rend la conservation plus facile - notamment en l'absence de moyens de réfrigération - et limite les risques sanitaires. En revanche, le manque de moyens pour conserver le lait, surtout en alpage, contraint à des fabrications régulières avec des petits volumes. Le fromage est principalement autoconsommé, échangé ou vendu sur le marché d'Idjevan. Des yaourts sont également produits.

Présentation du programme

Les partenaires du programme

Le Fonds arménien de France

Créé en 1993, le Fonds Arménien de France appartient à un réseau mondial de Fonds locaux qui ont pour objectif de financer des projets en Arménie par l'intermédiaire d'un Fonds central basé à Erevan : le Fonds Arménien « Hayastan ».

Après avoir travaillé sur le développement ou la restauration des infrastructures vitales permettant aux familles de mieux vivre et d'éviter d'émigrer (routes, écoles, dispensaires, alimentation en gaz et eau potable), le Fonds Arménien de France a fait le choix d'investir une partie importante de ses fonds et de son activité sur le développement rural.

La Région du Tavouch

Le partenariat entre la Région du Tavouch et le Département des Hauts-de-Seine formalisé en 2011 par un accord de coopération décentralisée, permet d'ancrer les activités dans les orientations stratégiques régionales et de s'appuyer sur notre institution partenaire pour une bonne coordination et réalisation des actions.

Les activités réalisées dans le cadre du programme depuis 2009

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie du Tavouch et de lutter contre l'exode rural que connaît cette région frontalière avec la Géorgie et l'Azerbaïdjan, le programme vise à relancer la production agricole et l'élevage bovin.

Les activités sont mises en œuvre par le Fonds Arménien de France, qui s'appuie sur une équipe locale dédiée (la Fondation HimnaTavush) afin d'assurer un suivi adapté.

En synthèse :

6,4 M € investis par le Département depuis 2009

20 villages bénéficiaires

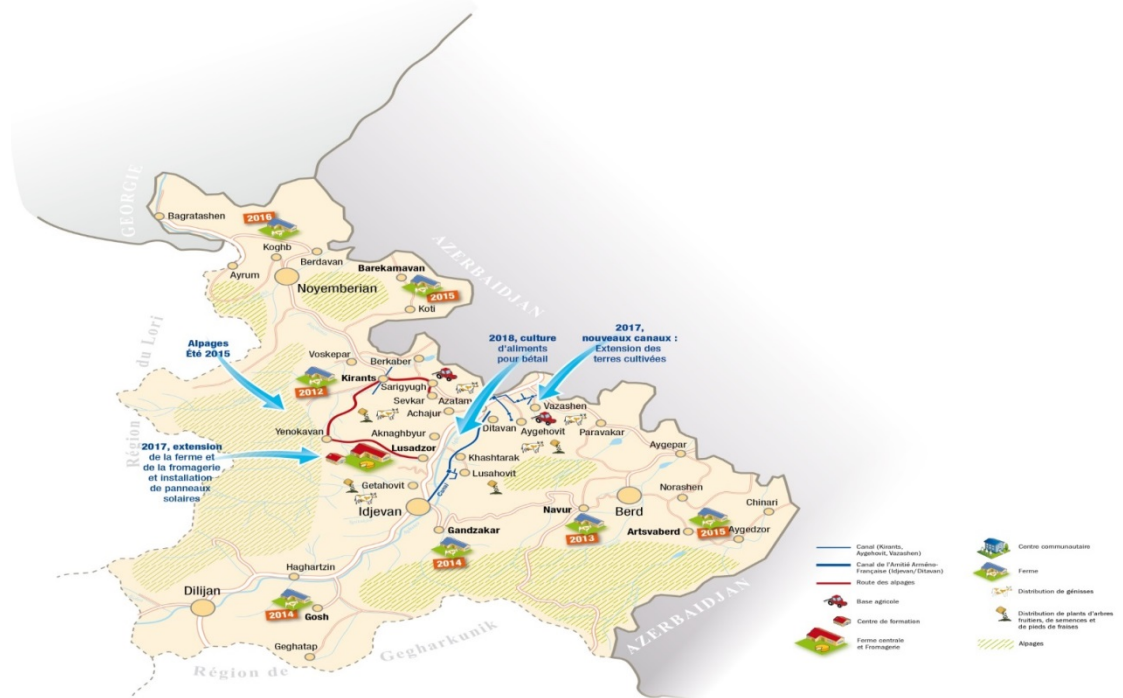
25 km de canaux d'irrigation construits ou réhabilités

1 ferme de référence mise en place à Lussadzor

7 micro-fermes gérées par des coopératives villageoises (50 coopérateurs)

5 300 Kg de fromages vendus mensuellement 7 variétés de fromages élaborés avec l'appui technique de fromagers français

Cartographie 2019 des activités réalisées au Tavouch



Le programme est décomposé en trois volets, présentés ci-après.

1-La création d'une filière de produits laitiers de qualité

La ferme de référence de Lussadzor, construite en 2012, accueille aujourd'hui près de 285 bovins de race Simmental et Jersiaise, dont 101 qui produisent actuellement du lait. Le cheptel a été importé d'Europe afin de renouveler la race locale caucasienne, peu productive.

La production de lait atteint aujourd'hui 1 600 litres de lait par jour (soit un niveau de production quasi européen pour les races concernées), transformés sur place au sein d'une fromagerie moderne. Apprécies des consommateurs, les fromages sont également vendus en dehors du Tavouch, à Erevan et en Russie. Le volume de produits laitiers vendus mensuellement est de 5 300 kg en 2019.

7 micro-fermes villageoises, regroupant des bovins issus de la ferme de Lussadzor et gérées par des coopératives, participent au développement de l'élevage de races de qualité dans les villages et à un développement territorial global du Tavouch.

Un premier réaménagement des alpages de Kirantz, ainsi que de réhabilitation d'une grande partie de la route d'accès, a permis de renforcer la quantité de fourrage disponible pour la ferme et les éleveurs de la région. Les conditions d'une alimentation de qualité pour une meilleure santé et productivité du cheptel sont ainsi réunies.

2-L'appui à la production agricole

De façon concomitante, le programme contribue à améliorer la qualité, les rendements et la diversification des productions (fruits, cultures fourragères), afin de créer davantage de revenus au bénéfice des agriculteurs et des éleveurs.

Dans cette perspective, le programme soutenu par le Département a permis la construction et la réhabilitation d'environ 25 km de canaux d'irrigation, nécessaires au développement agricole.

En accord avec le Préfet du Tavouch et les Maires, le programme fournit chaque année des plants et des semences adaptées, favorisant la production maraîchère et arboricole. En complément, du matériel performant est mis à disposition des agriculteurs pour favoriser la mise en culture de leurs terres.

Aujourd'hui, les agriculteurs de la région ont réinvesti leurs champs et fournissent la ferme en aliments pour les bovins, créant ainsi un circuit court participant à la dynamisation de la région.

3-Le renforcement des compétences locales

Le centre de formation de Lussadzor accompagne à ce jour les agriculteurs et les éleveurs concernés par le programme, afin de renforcer leurs compétences techniques et managériales. Il s'agit de leur permettre de gérer les coopératives, et plus globalement d'améliorer la qualité et le rendement des productions, ainsi que de leur faciliter l'accès au marché.

Par ailleurs, différents experts français (vétérinaires, fromagers, formateurs du centre d'élevage de Poisy, expert de la Chambre d'agriculture Auvergne Rhône-Alpes, experts en gestion de ferme de l'association Agir ABCD, etc.) se déplacent régulièrement au Tavouch pour apporter leurs compétences à l'équipe locale de la ferme de Lussadzor. Un binôme de stagiaires d'AgroParisTech a été mobilisé sur une période de six mois pour l'établissement d'un diagnostic agro-économique qui appuiera l'optimisation de la gestion des activités du programme.

La ferme de Lussadzor joue un rôle de ferme modèle, porteuse d'une dynamique de changement de pratiques sur la zone.

Dans ce cadre, une réflexion relative à l'intégration de la ferme de Lussadzor dans le programme éducatif arménien de formation professionnelle aux métiers de l'élevage destiné aux jeunes du Tavouch a été initiée depuis 2019.

Les difficultés rencontrées et les actions prévues pour y remédier

Au cours de la mise en œuvre des activités, les difficultés suivantes ont été identifiées :

- un déficit en termes de formation professionnelle agricole et d'élevage, initiale et continue, tant au niveau technique qu'en matière de gestion ;
- une difficulté des agriculteurs et des éleveurs locaux à s'intégrer dans une dynamique entrepreneuriale et à se mobiliser pour se former auprès de la ferme de référence, impactant la réappropriation effective des méthodes de travail diffusées par la ferme de Lussadzor ;
- un accès très difficile à une alimentation pour les bovins de qualité, à un coût raisonnable (alpages peu accessibles), impactant la rentabilité de la filière.

Dans cette perspective, il s'agira :

- de concrétiser la réflexion initiée en 2019 relative à l'intégration de la ferme de Lussadzor dans le programme éducatif arménien de formation professionnelle aux métiers de l'élevage destiné aux jeunes du Tavouch, en partenariat avec une institution de formation professionnelle française ;
- d'accompagner les micro-fermes vers un projet adapté à leurs objectifs de développement et vers une gestion autonome ;
- de renforcer l'aménagement des alpages (550 ha) pour fournir une alimentation de qualité accessible financièrement, destinée à la ferme de Lussadzor et aux éleveurs du Tavouch ;
- de diversifier les circuits de commercialisation des produits laitiers.

VII. LA COOPÉRATION DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE AVEC LA RÉGION DU GUÉGHARKUNIK



Jean-Pierre Barbier
Président du Département

Monsieur Gilbert-Luc Devinaz
Président
Groupe interparlementaire d'amitié France –
Arménie
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75 291 Paris Cedex 06

Grenoble, le **01 SEP. 2020**

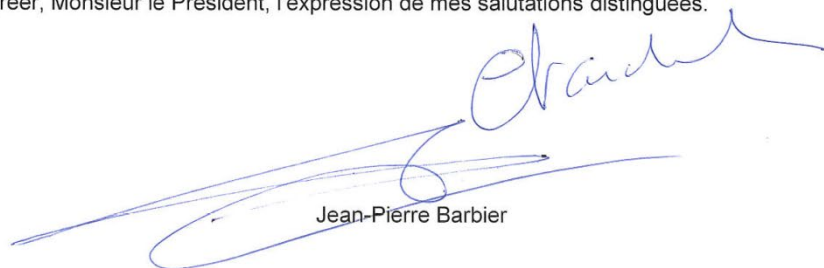
Dossier suivi par : Suzie Grenèche
Contact : 04 76 00 64 19

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 22 juillet 2020 sollicitant des éléments sur la coopération du Département de l'Isère avec la Région du Guégharkunik en Arménie afin d'enrichir le rapport sur la coopération conduite par les collectivités françaises en Arménie.

A cet effet, vous trouverez, joint à ce courrier, un état des lieux de notre coopération avec la Région du Guégharkunik, reprenant l'historique de celle-ci et les projets développés dans ce cadre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Pierre Barbier



ETAT DE LA COOPERATION DU DEPARTEMENT DE L'ISERE ET DE LA REGION DU GUEGHARKUNIK

Août 2020

HISTORIQUE DE LA COOPERATION

Le Département de l'Isère a développé depuis 2004 un partenariat privilégié avec la Région du Guégharkunik en Arménie, renouvelé en 2019 jusqu'en 2021. L'objectif de ce partenariat est de développer le dialogue, l'échange d'expériences et de compétences entre les deux territoires afin de contribuer à leur développement économique, social, culturel et durable partagé.

Cette coopération s'inscrit depuis 2007 dans le cadre de la plateforme IRAPA (Inter-coopération de collectivités rhônalpines pour l'Arménie) qui regroupe, à ce jour, le Département de l'Isère, les Villes de Vienne, Grenoble et leurs partenaires respectifs (la Préfecture du Guégharkunik, les Villes de Goris et Sevan) dans l'objectif de mutualisation de certaines actions menées dans le cadre des trois coopérations décentralisées.

En 2010, a été signée la "Charte pour le développement du tourisme, facteur de développement durable d'Arménie", par les huit collectivités à l'origine de la plateforme IRAPA.

En 2017, l'Arménie est mise à l'honneur en France avec l'organisation du Mois de l'Arménie en Isère. Cette initiative des collectivités françaises de la plateforme IRAPA propose des manifestations culturelles à destination du grand public.

En 2019, une nouvelle convention de partenariat entre le Département de l'Isère et la Préfecture du Guégharkunik est signée et s'articule autour de 5 axes de coopération :

- Les échanges institutionnels entre les deux autorités locales ;
- L'amélioration de la qualité et de l'accès aux soins de santé dans le Guégharkunik ;
- L'appui au développement d'un tourisme durable, facteur de développement local dans le Guégharkunik (volet mis en œuvre de manière mutualisée dans le cadre de la plateforme de coopération IRAPA) ;
- L'apprentissage du français et la promotion de la francophonie dans le Guégharkunik ;
- Les échanges culturels entre l'Isère et le Guégharkunik et l'animation culturelle des territoires.

PROJETS

L'appui au développement d'un tourisme durable, facteur de développement local dans le Guégharkunik

Le Département de l'Isère et la Préfecture du Guégharkunik sont particulièrement actifs dans le domaine du développement touristique durable. Par leur action concertée, ils :

- Promeuvent un tourisme durable, respectueux du développement des territoires ;
- Contribuent au développement éco-touristique des territoires partenaires par la production d'outils (signalétique, guide touristique en trois langues...), la création d'itinéraires écotouristiques, la formation de guides touristiques locaux, l'organisation d'Eductours à destination de tour-opérateurs rhônalpins, etc. ;
- Appuient la structuration touristique et la mise en réseau des territoires et des acteurs par l'appui aux structures d'information touristique (formation des professionnels, échanges d'expertises, ...) et l'appui institutionnel de ces structures au niveau national ;

- Accompagnent la communication et la promotion touristique des territoires.

Un travail est actuellement en cours pour développer la Grande Traversée de l'Arménie. Ce sentier de randonnée constitue un véritable projet d'aménagement territorial porté par les collectivités arméniennes en vue d'un développement durable du territoire et de la création de nouveaux revenus pour ses habitants.

Promotion de la Francophonie dans le Guégharkunik

L'enseignement du français en Arménie est une des priorités des Etats français et arméniens. L'accueil du XVII^{ème} Sommet de la Francophonie par l'Arménie en 2018 n'a fait que réaffirmer son engagement en faveur de la Francophonie, de ses valeurs et de la langue française. Pourtant, l'apprentissage du français reste embryonnaire. Dans ce contexte, la coopération Isère-Guégharkunik s'attache à renforcer ses actions de promotion de la francophonie en partenariat avec les associations Arménie Echange et Promotion en Isère et France Formation International en Arménie.

A ce titre, elles développent :

- Des cours de français général à destination des scolaires et universitaires (environ 170 stagiaires par an) et de français spécifique à destination des professionnels des métiers du tourisme ;
- Un club francophone ayant pour objectif de garder le lien entre les différents stagiaires permettra dès 2021 aux apprenants de poursuivre toute l'année la pratique de leurs connaissances en langue française à travers différentes activités culturelles comme l'organisation de tables rondes, débats à thèmes, projections de films, sorties et visites, rencontres avec les touristes français de passage, etc. ;
- Des activités et des rencontres francophones, notamment dans le cadre de la Saison de la Francophonie, une manifestation culturelle organisée par l'Ambassade de France en Arménie.

Amélioration de la qualité et de l'accès aux soins de santé

Dans le cadre de la coopération Isère-Guégharkunik, Aide Médicale et Développement (AMD) œuvre à l'amélioration qualitative de l'offre de soins en zones rurales isolées de la région du Guégharkunik. Pour offrir des lieux adaptés et équipés pour recevoir les relativement nombreux patients en situation d'isolement, AMD rénove des postes de santé familiale ruraux et les dote de matériel médical de base. Ces structures sont identifiées en lien avec le Département de la Santé de la Préfecture du Guégharkunik.

De plus, corollaire nécessaire, le projet prévoit un volet de renforcement des capacités des personnels soignants sur l'ensemble de la région. Ainsi de 2016 à 2018, ce sont 14 postes de santé ruraux qui ont pu être rénovés et équipés en matériel médical et une soixantaine de personnes a été formée.

Les échanges culturels entre l'Isère et le Guégharkunik et l'animation culturelle des territoires

La promotion de la diversité culturelle est un symbole fort de l'exception culturelle et un facteur de réciprocité pour la coopération décentralisée. Il s'agit ainsi d'échanges entre les territoires des coopérations : représentations d'artistes, tournées d'expositions, diffusion de films, débats, ateliers, travail avec la scène indépendante, etc.

Une programmation culturelle est développée sur les deux régions, basée sur le travail des compagnies Hallet Egayan et Saté-Atre, avec des manifestations grand public, des créations artistiques ou encore des projets menés par la diaspora arménienne.

PARTENAIRES

Aide Médicale et Développement (Grenoble)

<http://amd-france.over-blog.org/>

Arménie Echange et Promotion (Grenoble)

<https://www.grenoble.fr/association/129137/69-armenie-echange-et-promotion.htm>

Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (Autrans)

<http://www.afrat.com/>

La Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné (Grenoble)

<http://mcagd.com/>

La Maison de la Culture Arménienne de Vienne

<https://www.mca-vienne.fr/>

VIII. LA COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES D'ISSY-LES-MOULINEAUX ET D'ETCHMIADZINE

VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Rayonnement Local et International
EBS/MM



Le 10 FEV. 2020

Monsieur le Sénateur Gilbert-Luc DEVINAZ
Président du groupe interparlementaire
d'amitié France-Arménie au Sénat

Casier de la poste
15, rue de Vaugirard
75291 - Paris Cedex 06

Monsieur le Sénateur,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier du 18 janvier dernier par lequel vous sollicitez différentes informations quant aux projets menés par la Ville d'Issy-les-Moulineaux avec sa ville jumelle arménienne, dans le cadre de l'actualisation du panorama de la coopération décentralisée française en Arménie.

Vous le savez, Issy-les-Moulineaux entretient une solide amitié depuis 1989 avec la ville sainte arménienne, Etchmiadzine. 2019 fut d'ailleurs l'année de la célébration de nos 30 ans de jumelage. A cette occasion, un mémorandum de coopération ayant pour principal objet la Smart City, domaine d'expertise isséen, a été signé. Cet acte s'inscrit dans la logique de notre coopération qui a vu naître de nombreux projets dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, de la francophonie, de la santé ou encore de la culture.

Ainsi, c'est avec grand plaisir que je vous transmets, sous ce même pli, l'inventaire de ces actions contenu dans le rapport de notre coopération de 2002 à nos jours, assorti de la copie du mémorandum précité.

Notre Direction du Rayonnement Local et International (relations.internationales@ville-issy.fr ; +33 1 41 23 88 37) se tient à la disposition de vos collaborateurs pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Maire
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris
Ancien Ministre

André SANTINI



Hôtel de Ville - 62, rue du Général Leclerc
Centre Administratif Municipal - 47, rue du Général Leclerc
- 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex -
Tél. : 014 123 8000 (lignes groupées) - Fax : 014 123 8502
Internet : <http://www.issy.com>
Courriel : iris@ville-issy.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

RELATION ISSY-LES-MOULINEAUX // ETCHMIADZINE - Էջմիածին Le jumelage a été signé le 5 décembre 1989 à Issy-les-Moulineaux

Sommaire

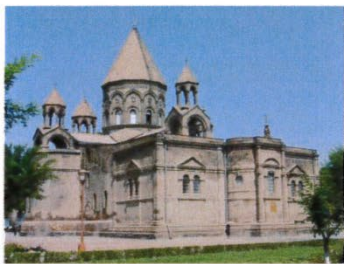
PRESENTATION D'ETCHMIADZINE.....	2
HISTOIRE D'UN JUMELAGE	3
HISTORIQUE DES ECHANGES DEPUIS 2002	4
ECHANGES A VENIR ET PROJETS EN COURS	12





PRESENTATION D'ETCHMIADZINE

Capitale de l'Arménie entre 163 et 428 de notre ère, Vagharchapat (ancien nom d'Etchmiadzine - en arménien : Էջմիածին) plonge ses racines aux III^{ème} – IV^{ème} siècles avant J.C. Fondée par le roi Vagarshak entre 117 et 140, cette cité fortifiée fut détruite et reconstruite d'innombrables fois, au gré d'invasions venues de l'est comme de l'ouest.



La cathédrale d'Etchmiadzine, au centre du Catholicoscat (siège du patriarche suprême de l'église apostolique arménienne), est le plus ancien temple chrétien d'Arménie. Elle fut en effet construite en 301-303 par Gregor Lussavoritch (Saint Grégoire l'Illuminateur), fondateur de l'Église apostolique d'Arménie. Selon la légende, le nom d'Etchmiadzine - qui signifie « Descente du Fils unique » - proviendrait de la vision de St. Grégoire l'Illuminateur auquel un être terrifiant serait apparu pour lui indiquer l'emplacement de la cathédrale.

Les fresques intérieures, du peintre arménien Hovnatanian, furent restaurées et retravaillées par son petit-fils entre 1782 et 1786. Les trois bâtiments ajoutés à l'aile Est de la cathédrale en 1869 abritent depuis lors des œuvres d'art de grande valeur et les riches dons qui constituèrent peu à peu le trésor de l'église ; c'est là que se trouve aujourd'hui le musée du monastère.

À proximité de la grande cathédrale se trouvent de nombreuses autres églises dont Sainte Hripsimé, construite en 618 par le Catholicos Komitas sur le lieu du martyre de la vierge Hripsimé et Sainte-Gaïané.

La route entre Erevan et Etchmiadzine longe en outre les fascinantes ruines du complexe catholicossal de Zvartnots (652) effondré lors d'un séisme au X^{ème} siècle. Les églises d'Etchmiadzine et le site archéologique de Zvartnots dépeignent avec force la spiritualité et l'esprit d'innovation artistique qui furent l'apanage de l'Église arménienne dès sa fondation. Ils sont inscrits depuis 2000 au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Ainsi Etchmiadzine est devenue un lieu de passage incontournable pour les touristes et pèlerins qui visitent l'Arménie. Située à 20 km à l'Est d'Erevan, la ville compte actuellement 60 000 habitants. Alors que sous l'époque soviétique plusieurs entreprises tournées vers les produits électroniques de sécurité et de défense employaient de nombreux salariés, le tissu économique d'Etchmiadzine se compose désormais principalement de PME, notamment dans le secteur de l'artisanat. Côté culturel, la Ville abrite 2 écoles de musique, 2 centres culturels, 7 bibliothèques dont 2 pour enfants, 2 musées et 7 groupes de danse, essentiellement folkloriques. L'université « Grigor Lussavoritch » lui confère par ailleurs un statut privilégié dans le système éducatif arménien.





HISTOIRE D'UN JUMELAGE

Le jumelage entre Issy-les-Moulineaux et Etchmiadzine – qui répondait à l'origine au souhait de nombreux Isséens issus de la diaspora arménienne – fut signé officiellement le 5 décembre 1989. Une réelle amitié et des liens de solidarité se sont développés au fil des ans entre les deux Cités : séjours culturels organisés par le Comité de Jumelages ; chantiers d'été du Conseil Local de la Jeunesse d'Issy ; concert solidaire du pianiste arménien Vardan Mamikonian ayant contribué à la venue des « Jeunes Virtuoses / Les Nouveaux Noms » – 12 musiciens classiques arméniens âgés de moins de 20 ans - en mars 2006. Depuis, SPFA organise chaque année une tournée pour ces jeunes.

De nombreux projets de coopération ont parallèlement été menés : aménagement et équipement en mobilier de l'école Vahan Rechtouni d'Etchmiadzine, en partenariat avec le Fonds Arménien de France et la LICRA ; envoi d'un échographe via l'association « Espoir Pour l'Arménie » ; dons aux réfugiés du Haut-Karabagh accueillis à Etchmiadzine. En 2005, un conteneur - chargé de 20 tonnes de berceaux, matelas, jouets, vêtements, tables à langer et autres matériels de puériculture - a également permis d'équiper entièrement une crèche.

Dans le cadre de l'Année de l'Arménie en France en 2007, près de 40 manifestations ont été organisées sur la Ville afin de permettre au plus grand nombre de mieux connaître ce pays et notre cité sœur.

Depuis 2007 / 2008 un programme de réhabilitation d'une école maternelle et la création d'un centre culturel francophone ont été mis en place, en partenariat respectivement avec le Rotary Club et SPFA.





HISTORIQUE DES ECHANGES DEPUIS 2002

2002

- **Coopération sanitaire et pédagogique triennale (2002 / 2004)**
Pendant ces 3 années, la solidarité s'est principalement axée dans le domaine de la santé (envoi d'un échographe par le Comité de Jumelages - valeur de 4 574 € / 30 000 FF - dans la polyclinique d'Etchmiadzine, via l'association « Espoir Pour l'Arménie »
et l'éducation (aménagement et équipement en mobilier et audiovisuel de l'école Vahan Rechtouni).
Par ailleurs, suite aux conflits entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabagh, nombre de réfugiés se sont installés en Arménie, notamment à Etchmiadzine. Une collecte de fonds et une subvention du Comité de Jumelages ont permis à chaque personne réfugiée dans notre cité sœur de recevoir une aide.
- **Séjour culturel et solidaire (du 29 août au 5 septembre) et délégation officielle**
Le Comité de Jumelages et de Relations Internationales a organisé un séjour culturel, touristique et solidaire en Arménie. A cette occasion, André SANTINI a conduit une délégation officielle, du jeudi 29 août au lundi 2 septembre. Au programme, visites de structures et de sites remarquables.

2003

- **Séjour solidaire de jeunes (du 4 au 18 août)**
Sur une initiative conjointe du Conseil Communal des Jeunes et de la Direction des Relations Internationales, en partenariat avec l'association Solidarité Protestante France-Arménie, un camp de jeunes a été organisé. Durant leur séjour, les 9 Isséens (âgés de 18 à 22 ans) ont participé à la rénovation de l'école d'Etchmiadzine pour laquelle la Ville avait apporté une aide financière pour l'équipement de six classes (école visitée lors du déplacement à Etchmiadzine en septembre 2002), et pris part à une Université d'été de jeunes francophones d'Arménie.

2004

- **Accueil du Président de l'Assemblée Nationale (21 mai 2004)**
Dans le prolongement de la réunion des Présidents d'Assemblée Nationale d'Europe qui s'est tenue à Strasbourg, Arthur BAGHDASSARIAN, Président de l'Assemblée Nationale de la République d'Arménie, s'est entretenu avec notre Maire, André SANTINI.
- **Accueil d'une délégation officielle d'Etchmiadzine (du 28 juin au 1er juillet)**
Le Maire d'Etchmiadzine, Hratchik ABGARIAN, a été reçu à Issy-les-Moulineaux. La délégation a pu découvrir différentes structures culturelles (Musée Français de la Carte à Jouer, Médiathèque, Cube) et sociales de la Ville (cyber-crèche, Résidence Chénier). Ce séjour a été l'occasion d'inaugurer la « Place d'Etchmiadzine ». Il aura en outre permis d'envisager de nouvelles pistes de coopération, notamment dans le domaine social avec l'envoi d'un équipement complet pour une crèche.
- **Séjour culturel et solidaire (du 30 août au 9 septembre)**
Au-delà des différentes visites programmées, et grâce à la participation financière de chaque voyageur (32 personnes), et en partenariat avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux, le Comité de Jumelages et l'Association Solidarité Protestante France-Arménie, un container contenant 34 berceaux, du matériel de puériculture et des jeux adaptés a été envoyé en février 2005 à Etchmiadzine afin d'y aménager une crèche.

2005

- **Envoi de matériel de matériel de puériculture (3 février)**



Un container de matériel de crèche a été envoyé à Etchmiadzine afin d'équiper sa première crèche. Ce conteneur était chargé de 20 tonnes de berceaux, matelas, jouets, vêtements, tables à langer et autres meubles nécessaires à la bonne vie de ce genre d'établissement. En payant une majoration au prix de leur séjour en Arménie au cours de l'été 2004, des Isséens ont permis au Comité de Jumelages de financer cet affrètement.



- Accueil d'une délégation gouvernementale (septembre 2005)
Dans le cadre du Forum de la Démocratie et de l'Administration Électroniques organisé à Issy-les-Moulineaux, une délégation gouvernementale arménienne, composée de 4 vice-ministres et 4 fonctionnaires, a été accueillie.

2006

- Envoi d'une délégation isséenne à Etchmiadzine (juillet)
Afin de préparer au mieux le volet isséen de l'opération « Arménie, mon amie », une délégation conduite par Arthur KHANDJIAN, Conseiller Municipal, s'est rendu à Erevan et Etchmiadzine. Plusieurs axes de coopération possibles ont été envisagés, en particulier dans les domaines solidaire et culturel.
- Accueil d'une délégation officielle d'Etchmiadzine (18 octobre)
Dans le prolongement de la « Conférence des Villes Jumelées » au Sénat, le Maire d'Etchmiadzine, Gagig AVAKIAN, est venu à Issy-les-Moulineaux en compagnie d'Andranik MARKARIAN, Premier Ministre de la République d'Arménie.

2007

- Année de l'Arménie en France : « Arménie, Mon Amie » (du 1^{er} février au 31 mars)
Forte de son importante communauté arménienne, du jumelage développé depuis 1989 avec la ville d'Etchmiadzine et dans le cadre de l'Année de l'Arménie en France, Issy-les-Moulineaux a proposé, du jeudi 1^{er} février au samedi 31 mars 2007, une programmation plurielle bénéficiant du label officiel national « Arménie, mon amie ».



Nombres de structures de la Ville et associations arméniennes se sont ainsi mobilisées pour offrir au public (17 000 personnes) un large panorama des multiples facettes de l'Arménie d'hier et d'aujourd'hui à travers plus de 40 manifestations : exposition consacrée au peintre Martiros SARIAN au Musée Français de la Carte à Jouer, concert du jeune virtuose violoniste Sergey KACHATRYAN aux côtés de l'Orchestre philharmonique d'Erevan au Palais des Arts et des Congrès, organisation d'un week-end événementiel autour de la culture arménienne à l'Espace Icare, cycle de cinéma, rencontre économique, accueil de 100 jeunes arméniens dans différents collèges de la Ville dans le cadre de l'opération « Jeunes Ambassadeurs pour l'Arménie », conférences, ateliers, etc. Ces célébrations ont permis également de mettre à l'honneur notre jumelage avec Etchmiadzine, berceau de la Chrétienté abritant de nombreux vestiges et monuments prestigieux.

- Accueil d'une délégation officielle en marge de l'année de l'Arménie en France (mars)
À l'occasion des nombreuses manifestations organisées sur la Ville dans le cadre de l'Année de l'Arménie en France, une délégation officielle de notre Cité sœur arménienne a pu découvrir l'intérêt des habitants pour cette culture ainsi que certaines structures isséennes.
- Création d'un club des étudiants francophones
Il s'agit de la création d'un club francophone dont les bénéfices sont multiples, tant pour la partie arménienne que française. Du côté arménien, il s'agit de donner des cours de français à des élèves et fonctionnaires d'Etchmiadzine mais également de créer un lieu convivial facilitant



les rencontres (débats autour d'un livre ou d'un film français...). Pour Issy-les-Moulineaux, ce club sert de relais pour les Isséens souhaitant échanger avec des arméniens et bâtir des actions solidaires.

- Programme de réhabilitation d'une école en partenariat avec le Rotary Club
Cela concerne l'école n°16 dans le quartier de Zartnoc (10 000 habitants). Le bâtiment de deux étages a été construit en 1980 et est divisé en trois départements. C'est une crèche en activité avec tous les équipements communaux nécessaires. 120 enfants y étaient accueillis et 20 personnes y travaillaient. L'absence de restauration et d'une toiture ne permettait pas un fonctionnement efficient de la crèche, notamment quand il pleuvait. La crèche nécessitait donc d'une réhabilitation urgente. Sa capacité d'accueil est passée alors à 450 enfants. Une aire de jeux a par ailleurs été construite en marge des travaux.
- Accueil d'un stagiaire arménien
L'Université Française d'Arménie propose à ses étudiants de 4^{ème} année d'effectuer un stage professionnel d'un mois en France. 6 étudiants ont ainsi été accueillis sur le territoire isséen, dont 1 au service du Conseil Municipal d'Issy-les-Moulineaux.
- Accueil d'un administratif d'Etchmiadzine (du lundi 17 au vendredi 21 décembre)
Dans le cadre d'un projet de modernisation des services publics à Etchmiadzine, Samvel MADOYAN, équivalent DGA pour l'information et les systèmes informatiques (notre interlocuteur privilégié à cette époque concernant les relations Issy-Etchmiadzine), est venu à Issy afin de découvrir notre politique en matière d'e-administration et de dématérialisation.
- Séjour solidaire de jeunes (août)
Dans le prolongement des manifestations organisées dans le cadre de l'Année de l'Arménie en France et à initiative du Conseil Local de la Jeunesse, 10 isséens âgés de 18 à 22 ans ont participé aux travaux de réhabilitation (peinture) de la crèche n°11 du quartier de Zartnoc. Ce séjour a été organisé sur le modèle de celui de 2003.

2008

- Séjour solidaire de jeunes (du lundi 14 au vendredi 25 avril)



8 jeunes et 3 accompagnateurs du lycée Ionesco se sont rendus à Etchmiadzine dans le cadre d'un projet solidaire. 3 objectifs ont été déterminés : valoriser la section vente et le BEP (auprès des élèves de la classe et du lycée ainsi que des parents) ; donner un sens aux 2 années d'études ; motiver les élèves sur leur scolarité. Au-delà des objectifs fixés, un véritable esprit de solidarité s'est instauré au sein du groupe et tous les jeunes ont obtenu leur diplôme.

- Envoi d'une délégation officielle (septembre)
Dans le cadre du programme de rénovation d'une école maternelle dans le quartier de Zartnoc, Nicole ESSAYAN, Maire-Adjointe déléguée à la Communauté arménienne, et Patrick FOUGEROLLE, du Rotary Club isséen, se sont rendu à Etchmiadzine inauguré l'aile réhabilitée.





2009

- Accueil d'un groupe d'Etchmiadzine (mars)

Le groupe de 12 personnes, composé de membres du Club francophone d'Etchmiadzine – structure cofinancé par la Ville en partenariat avec l'association Solidarité Protestante France-Arménie - a été accueilli avec le concours du Lycée Ionesco, dans le prolongement du voyage en Arménie de jeunes élèves de cet établissement en avril 2008. Ce séjour leur a permis de retrouver leurs camarades lycéens, de découvrir la vie isséenne en étant hébergés dans des familles d'accueil, et de visiter notre Ville aux côtés de jeunes de Nahariya, notre Cité sœur israélienne, qui sont venus à Issy à la même période. Ils ont en outre assisté ensemble à la soirée annuelle « Jumelages en Fête », le samedi 14 mars.



- Accueil de la Ministre en charge de la Diaspora (3 avril)
À l'occasion d'un voyage d'étude en Europe, Hranouch HAKOBIAN, Ministre de la Diaspora arménienne, s'est rendue Issy-les-Moulineaux. André SANTINI lui a remis la médaille de la Ville.
- Séjour culturel et solidaire (du 5 au 12 octobre) et délégation officielle
A l'occasion des 2200 ans d'Etchmiadzine, 20 isséens ont visité l'Arménie du 5 au 12 octobre. Une partie de la somme récoltée a été utilisée pour continuer la réfection d'une crèche de notre Cité sœur.
- Accueil d'un stagiaire arménien
Fort de l'expérience 2007, Issy-les-Moulineaux a de nouveau accueilli un stagiaire arménien de l'Université Française d'Arménie au sein de son service du Conseil Municipal.

2010

- Don de 2 défibrillateurs par la société Loiselet & Daigremont (mai 2010)
Dans le prolongement de l'opération menée en octobre 2009 avec l'association « Les Défibri'acteurs » parrainée par Raymond DOMENECH. Ce don a été apporté par nos jeunes Isséens au mois de juillet, qui ont parallèlement été formés à l'utilisation de défibrillateurs et aux premiers secours.
- Séjour solidaire de jeunes (juillet)
En partenariat avec SPFA et le CLAVIM, 10 jeunes isséens et les membres du Club Francophone d'Etchmiadzine ont mené des travaux de rénovation dans la même école que le groupe de 2007 (peinture, terrassement, jardinage) et a financé notamment l'équipement de cet établissement et du Club francophone en matériel électronique.

2011

- Accueil de stagiaires du Club Francophone d'Etchmiadzine (du 4 au 25 octobre)
La Ville a accueilli deux stagiaires du Club francophone d'Etchmiadzine: Lilit AMIAN, Présidente, et Sona HAKOBYAN, Coordinatrice et Professeur de Français du Club. Elles ont notamment suivi un stage de perfectionnement intensif de français à l'Alliance Française. Lilit AMIAN a également pu faire un petit stage de découverte à l'Espace Jeunes.
- Envoi d'une délégation officielle (octobre)
Dans le cadre du programme de rénovation d'une école maternelle dans le quartier de Zartnoc, Nicole ESSAYAN, Maire-Adjointe déléguée à la Communauté arménienne, et Patrick FOUGEROLLE, du Rotary Club isséen, se sont de nouveau rendu à Etchmiadzine pour constater de la bonne avancée des travaux.



- Accueil du Maire d'Etchmiadzine (du samedi 26 au mardi 29 novembre)
A l'occasion d'un déplacement en Europe, le Maire d'Etchmiadzine est venu à Issy-les-Moulineaux. Une réception a notamment été organisée à l'Hôtel de Ville en présence de la Communauté arménienne et du Rotary Club d'Issy.

2012

- Séjour culturel et solidaire (du 6 au 13 avril) et délégation officielle (du 6 au 10 avril)
20 isséens ont visité l'Arménie à l'occasion de la Pâque arménienne.
Par ailleurs, une délégation officielle composée de Mesdames Martine VESSIERE, Maire-Adjoint délégué aux Relations Internationales, Nicole ESSAYAN, Maire-Adjoint délégué au Protocole et à la Communauté Arménienne, et de Messieurs Philippe ROCHE, Président du Rotary Club isséen, et Patrick FOUGEROLLES, Président d'Honneur, ainsi que d'Ondine DESRUELLES, Directrice Adjointe aux Relations Internationales, a fait le déplacement pour assister avec le groupe à l'inauguration de l'école maternelle rénovée en partenariat avec le Rotary Club.
- Accueil d'un stagiaire arménien (du 19 mars au 13 avril)
Fort des expériences précédentes, Issy-les-Moulineaux a de nouveau accueilli un stagiaire arménien de l'Université Française d'Arménie au sein de son service du Conseil Municipal.
- Séjour solidaire de jeunes (du 9 au 19 juillet)
En partenariat avec SPFA et le CLAVIM, 10 jeunes isséens et les membres du Club Francophone d'Etchmiadzine ont séjourné à Etchmiadzine

2013

- Poursuite de la rénovation d'une école maternelle
Dans la continuité du partenariat avec le Rotary Club d'Issy-les-Moulineaux, un projet de réhabilitation et d'aménagement de la cuisine de l'école n°16, située dans le quartier de Zartnoc. Ce programme permettra d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.
- Accueil du Maire d'Etchmiadzine à Issy-les-Moulineaux (juillet)
En voyage privé en France, le Maire d'Etchmiadzine est venu rendre visite à son homologue, le Maire d'Issy-les-Moulineaux. Cette rencontre a permis d'évoquer les perspectives de travail dans le cadre du jumelage entre les villes.
- 2èmes assises de la coopération franco-arménienne à Valence (du 15 au 17 octobre)
Cette rencontre a permis de présenter l'ensemble des actions mises en œuvre par la Ville au service des isséens et de notre ville jumelle d'Etchmiadzine. Ces assises se sont tenues en présence de son excellence, M. l'Ambassadeur Tchitedjian, du Maire-Adjoint d'Etchmiadzine, M. Muradyan et Mme Essayan, Maire-Adjoint en charge notamment de la Communauté Arménienne.

2014

- Poursuite de la rénovation d'une école maternelle
Dans la continuité du partenariat avec le Rotary Club d'Issy-les-Moulineaux, le projet de réhabilitation et d'aménagement de la cuisine de l'école n°16, située dans le quartier de Zartnoc, a été achevé en décembre. Ce programme permet d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.



- Séjour solidaire de jeunes (10 au 22 juillet)
En partenariat avec SPFA et le CLAVIM, 12 jeunes Isséens ont séjourné à Etchmiadzine. Ils ont effectué des travaux de terrassement pour l'aménagement d'un théâtre en plein air et proposé des animations aux enfants de l'école maternelle.

2015

- Commémorations à l'occasion du centenaire du génocide arménien :
Conférences :
Une série de conférences a permis aux isséens de mieux connaître l'histoire de l'Arménie, sa géopolitique, le contexte du Génocide, ainsi que les parcours migratoires des rescapés jusqu'à Issy-les-Moulineaux.
 - Le 24 janvier, « Les arméniens demandent justice, pas seulement la reconnaissance du Génocide » par Harut SASSOUNIAN, le 23 février « Le génocide des Arméniens - son histoire et son héritage » par Mickael NICHANIAN et le 31 mars « Présence arménienne à Issy-les-Moulineaux : une territorialité reconquise dans l'exil » par Martine HOVANESSIAN,
 - Colloque international « Vérité, Justice, Réconciliation » organisé par l'Eglise Evangélique Arménienne, avec le soutien logistique de la Ville, les 14, 15 et 16 mai.

Expositions :

Les commémorations ont également mis à l'honneur la créativité artistique arménienne par la tenue de plusieurs expositions dans différents lieux de la ville.

- Médiathèque Centre-Ville : « Sanguines arménienne » par l'artiste isséen Dir Vahaken, du 21 avril au 17 mai, et exposition d'artistes d'Etchmiadzine, du 19 mai au 14 juin
- Hôtel de Ville, Espace Boullée : exposition « Edgar Chahine », du 22 avril au 19 juin
- Espaces Jeunes Anne Franck : « Se reconstruire en exil », du 1er au 30 mai
- Temps des Cerises : « Le Golgotha des Femmes », du 3 au 14 juin, par l'antenne isséenne de l'association Croix Bleue Arménienne



Cérémonies et temps officiels :

Le Centenaire du Génocide a également été marqué par des temps solennels d'hommage aux victimes et de solidarité envers le peuple arménien.

Le 26 mai, au monument commémoratif de la Ville lors de la cérémonie officielle de commémoration du Génocide. Un arbre du souvenir en hommage aux victimes a été planté ce jour au parc Rodin (avec la Croix Bleue Arménienne).

Cérémonie œcuménique organisée en la Chapelle du Séminaire Saint-Sulpice le 23 mai, suivie du concert de la chorale mixte arménienne Sipan Komitas, point d'orgue des commémorations.

Accueil d'une délégation officielle d'Etchmiadzine :

Nous avons reçu en mai une délégation de 12 personnes de notre ville jumelle arménienne, conduite par son Maire, Karen GRIGORYAN. Ils ont participé aux différents événements liés au Centenaire du Génocide organisé par la Ville, en particulier à la soirée Jumelages en Fête spéciale Arménie du Comité de Jumelages à laquelle participait une association culturelle d'Etchmiadzine, la Croix de l'Union Arménienne. Ce temps festif de découverte de la culture arménienne (danses traditionnelles, chants, gastronomie) a rassemblé 120 personnes.

La présence de notre ville jumelle a également permis de travailler sur la poursuite et l'approfondissement de notre coopération.





- Déplacement d'Arthur KHANDJIAN, Maire-Adjoint délégué à la communauté arménienne, à Erevan et Etchmiadzine dans le cadre des cérémonies officielles du Centenaire du génocide Arménien, du 21 au 25 avril.
- Séjour solidaire de jeunes en juillet (SPFA-CLAVIM)
A l'image des années précédentes, un séjour solidaire de jeunes en Arménie eu lieu du 13 au 23 juillet. Le séjour était consacré à la mémoire du Génocide et de ses rescapés, en France et en Arménie, à travers la réalisation par les 8 jeunes participants d'un documentaire. Un temps de restitution du documentaire finalisé a eu lieu le 17 novembre 2015 pendant la Semaine de la Solidarité Internationale.
- Déplacement officiel à Etchmiadzine pour le 2700^{ème} anniversaire de la ville
Du 7 au 9 octobre, une délégation officielle conduite par Alain LEVY, accompagné d'Arthur KHANDJIAN, s'est rendue à Etchmiadzine pour participer aux célébrations du 2700^{ème} anniversaire de notre ville jumelle.

2016

- Séjour solidaire de jeunes en juillet (SPFA-CLAVIM)
A l'image des années précédentes, un séjour solidaire de jeunes en Arménie a eu lieu du 11 au 22 juillet. Entre découverte culturelle, chantier solidaire (réhabilitation d'un ancien kolkhoze en centre d'artisanat) et rencontres avec des jeunes arméniens, le programme était dense et riche d'apprentissages. Les 12 jeunes et leurs 2 accompagnateurs ont pu rencontrer le Maire de notre ville jumelle, Karen GRIGORYAN.
- Séjour culturel du 22 au 30 octobre 2016
Un groupe d'une quinzaine de citoyens isséens sont partis en voyage citoyen en Arménie avec le Comité de Jumelages. Au programme : Erevan, visite d'Etchmiadzine et rencontre avec son Maire, excursion au lac Sevan et à Gumri, des monastères de Khor-Virap et Guéghart.
- Lancement d'un nouveau projet de rénovation d'une école maternelle
Lors de la mission de 2015 avait été identifié un nouveau projet de rénovation d'une école maternelle à Etchmiadzine, la n°10 baptisée « Shoushan ». Travaux prévus sur 3 ans (2016-2018) visant à la réfection de la toiture et des canalisations eau et chauffage (travaux démarrés dès 2016), puis de certaines salles de classe et notamment les sanitaires, ainsi que la cuisine.



- Assises de la Coopération Décentralisée franco-arménienne
Issy-les-Moulineaux a été représentée lors de ce rendez-vous régulier permettant les échanges de bonnes pratiques et la promotion des collectivités françaises et arméniennes par M. Paul SUBRINI, premier Maire-Adjoint. Il a rencontré le Maire d'Etchmiadzine, M. GRIGORYAN.



2017

- Poursuite du projet de rénovation de l'école maternelle n°10
La première phase des travaux s'est achevée avec la rénovation totale de la toiture de l'école maternelle.
- Semaine des droits de l'enfant sur la solidarité à Issy-les-Moulineaux
A l'occasion de cette manifestation dédiée notamment à la solidarité internationale, une exposition sur Etchmiadzine ainsi qu'un atelier de cuisine arménienne ont été organisés. Une collecte de matériel scolaire pour l'école maternelle n°10 a également eu lieu.

2018

- Poursuite du projet de rénovation de l'école maternelle n°10
Les travaux se poursuivent avec la rénovation des sanitaires et l'isolation des murs, sols et plafonds. La cuisine a également été restaurée.
- Participation d'une délégation au Sommet de la Francophonie à Erevan en octobre 2018
A l'occasion du Sommet de la francophonie, Arthur KHANDJIAN, Maire-Adjoint délégué à la Communauté arménienne, s'est rendu à Erevan et Etchmiadzine. Malheureusement, compte-tenu de la période électorale en Arménie, il n'a pu rencontrer Diana GASPARIAN, alors Maire par intérim et candidate.

2019

- Poursuite du projet de rénovation de l'école maternelle n°10
Les travaux se poursuivent par la rénovation du bâtiment à un étage de l'école maternelle afin d'en augmenter la capacité d'accueil.
- Célébration des 30 ans de jumelage avec Etchmiadzine à Issy-les-Moulineaux
A l'occasion de la célébration de nos 30 ans de jumelage, nous avons accueilli une délégation de notre ville jumelle d'Etchmiadzine du lundi 8 au 14 avril 2019.
Au cours de cette semaine de célébration, les Isséens ont pu découvrir l'Arménie à travers trois expositions présentées à l'Espace Jeunes, au Musée Français de la Carte à Jouer et dans le hall de l'Hôtel de Ville mais aussi par le biais des sélections proposées par les médiathèques, d'ouvrages, de films ou de musique, offrant la possibilité aux Isséens de découvrir l'Arménie autrement.
Le point d'orgue de cette semaine culturelle arménienne fut la soirée de célébration des 30 ans de jumelage au PACI Charles Aznavour ; soirée durant laquelle les vœux d'amitié entre Etchmiadzine et Issy furent renouvelés et la culture arménienne célébrée par un récital de duduk, une représentation de danse traditionnelle arménienne par l'ensemble Navasart, un concert du groupe Lavach' et un buffet aux saveurs arméniennes.





**CONVENTION DE COOPERATION SUR LES VILLES INTELLIGENTES
ENTRE LA VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX, FRANCE
ET LA VILLE D'ETCHMIADZINE, ARMENIE**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Considérant la volonté des villes d'Issy-les-Moulineaux et d'Etchmiadzine de développer conjointement des projets en matière de développement de villes intelligentes, dites Smart Cities, la présente convention a pour objet de définir les modalités générales de coopération dans ce domaine entre les deux villes.

ARTICLE 2 : LES DOMAINES DE COOPERATION PRIORITAIRE

Compte tenu des priorités identifiées par la Ville d'Etchmiadzine, les domaines de collaboration suivants seront privilégiés :

- Tourisme
- Education
- Gestion des affaires publiques
- Urbanisme
- Transport

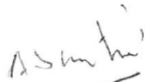
ARTICLE 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La coopération dans ce domaine sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Constitution d'une équipe projet : une équipe projet sera constituée pour rendre effective cette coopération. Elle rassemblera des représentants des deux villes sous la direction de leur service des Relations Internationales. Elle sera chargée de la coordination des actions développées dans les domaines exposés à l'article 2.
- Implication des entreprises à la réalisation du projet : outre la participation aux échanges et au développement de solutions innovantes, les deux villes associeront étroitement les entreprises privées intéressées par des projets de coopération.
- Appui aux échanges techniques et développement de solutions innovantes : afin de favoriser l'adoption de solutions innovantes pouvant contribuer au développement de la ville intelligente à Etchmiadzine, des échanges seront organisés selon les modalités suivantes :
 - Echanges politiques : une fois par an, les représentants politiques d'Issy-les-Moulineaux et Etchmiadzine se rencontreront, physiquement ou par visioconférence, pour faire un état d'avancement du projet et approfondir cette coopération.
 - Echanges techniques : des visio-conférences plus fréquentes (au moins une fois par trimestre) mobiliseront notamment les entreprises et les représentants des villes d'Issy-les-Moulineaux et d'Etchmiadzine.

Les premiers échanges débiteront au 1^{er} juin 2019, selon les fréquences précisées ci-dessus et pour la durée de réalisation du projet.

Le 12 avril 2019



André SANTINI
Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux
(France)



Diana GASPARYAN
Maire d'Etchmiadzine
(Arménie)

IX. LA COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE LYON, LA MÉTROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE EREVAN



La coopération entre la Ville de Erevan, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon



Cette coopération s'est mise en place dans un moment où l'Arménie connaissait un effondrement économique (Chute de l'URSS, conflits frontaliers) et une catastrophe humanitaire suite au tremblement de terre de décembre 1988.

Elle s'est structurée en 1992 autour d'un protocole d'accord qui affirme la volonté des deux villes de développer un partenariat de long terme et de favoriser l'amitié et la qualité de vie des populations.

Les premiers domaines de coopération ont porté en particulier sur la formation, la rénovation urbaine, la mobilité et la lutte contre la pollution.

La nouvelle équipe municipale élue à la Mairie d'Erevan en octobre 2018 suite à la Révolution de velours s'est résolument engagée à développer ses politiques publiques dans un objectif de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

Ce partenariat s'est renforcé et a été renouvelé dans le cadre de l'élargissement de cette coopération aux compétences de la Métropole de Lyon. Une coopération tripartite Ville d'Erevan, Ville de Lyon et Métropole

de Lyon permet aujourd'hui d'ouvrir cette coopération à un large champ de sujets et de compétences. Une coopération qui, par ailleurs, associe la diaspora arménienne du territoire métropolitain lyonnais et fédère de nombreux acteurs locaux ici et en Arménie.

* * * * *

Une coopération culturelle et francophone

Cette coopération s'inscrit dans le cadre du pacte linguistique et de coopération pour l'enseignement du français et en français :

Partenariat de la Ville et de la Métropole de Lyon avec 3 acteurs majeurs de la francophonie : le CEPFA (Centre d'Enseignement Professionnel Franco-Arménien) d'Erevan créé par le centre d'enseignement professionnel SEPR il y a 30 ans, en partenariat avec l'UFAR (Université Française en Arménie), l'Université Lyon 3 et plus récemment avec le Lycée Français d'Erevan.

Partenariat entre le réseau des bibliothèques de Lyon et la Bibliothèque nationale d'Arménie à Erevan.

Soutien à la diffusion du théâtre français contemporain.

Soutien à la formation dans le domaine de la danse.

Soutien dans le domaine de la formation à l'art de la céramique.

La Ville et la Métropole de Lyon ont marqué une forte présence au Sommet de la Francophonie d'Erevan en octobre 2018 aux côtés des principaux acteurs de la coopération entre Lyon et Erevan qui ont présenté leurs projets sur le village de la francophonie organisé à cette occasion.

Un appui aux structures de formation, des échanges dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

Soutien à la modernisation de l'enseignement professionnel francophone

La Société d'Enseignement Professionnel du Rhône (SEPR), en partenariat avec Rhône-Arménie Formation Échanges (RAFE) a accompagné le renouvellement de l'enseignement professionnel à Erevan en s'inspirant des techniques et méthodes d'apprentissage lyonnaises. Elle a ainsi été à l'initiative, avec les collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes, de la création en 2002 du CEPFA, Centre d'Enseignement Professionnel Franco-Arménien à Erevan.



Des sections de formation aux métiers de la mode/couture, coiffure/esthétique, secrétariat de direction/bureautique, métiers de l'hôtellerie/restauration ainsi qu'une section de formation en prothèse dentaire ont été ouvertes et reçoivent une centaine d'élèves chaque année. L'objectif est, grâce à ces formations courtes à des métiers de services, de permettre aux jeunes arméniens touchés par un chômage de masse d'accéder à un emploi en Arménie. Ce lycée propose un enseignement professionnel de qualité et accueille des apprentis de toute l'Arménie. Les échanges pédagogiques entre les deux établissements à Lyon et à Erevan sont menés en français.

Coopération entre l'École Nationale d'Architecture de Lyon (ENSAL) et l'Université nationale d'architecture d'Arménie

Cette coopération s'est développée dans une démarche d'échanges croisés autour du patrimoine bâti, de la compréhension des techniques de construction en terre en Arménie et de la valorisation des sites archéologiques, tout particulièrement le site de la forteresse d'Erebouni.

Coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance de Lyon (UGAB) et l'Université Française en Arménie (UFAR).

La Ville et la Métropole de Lyon apportent leur soutien à ce partenariat emblématique de la coopération universitaire franco-arménienne depuis plus de 10 ans avec l'Université Lyon 3.

L'UFAR a été créée en application de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique signé en 1995 et renouvelé en 2017 entre les gouvernements français et arménien. Elle entend contribuer à l'avenir de

l'Arménie à travers son ouverture à l'international en encourageant la mobilité internationale de ses étudiants, doctorants et enseignants mais aussi en proposant des partenariats avec le monde professionnel afin d'orienter les étudiants vers des spécialisations à forts débouchés. Depuis sa création, elle a formé 2400 cadres qui contribuent au développement du pays. Elle a aussi permis l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes femmes diplômées. Depuis 2011, l'UFAR accueille une Chaire Senghor qui consacre la qualité de son enseignement et qui a joué un rôle important en faveur de l'adhésion de l'Arménie à l'Organisation Internationale de la Francophonie.

La mobilité des équipes pédagogiques et administratives de l'UFAR s'est développée en partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans le but d'harmoniser les outils et pratiques de gestion pédagogique et de bonne gouvernance des établissements. L'Union Générale Arménienne de Bienfaisance de Lyon (UGAB) composée de membres de la diaspora arménienne apporte un soutien incontournable à ces mobilités en assurant l'appui logistique à l'arrivée des étudiants à Lyon. Chaque année une dizaine de jeunes étudiantes arméniennes effectue un stage de 7 semaines auprès des entreprises de notre territoire engagées dans des politiques de développement durable.

La Ville et la Métropole de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Fondation Bullukian ainsi que l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) sont également partenaires de cette coopération.

Coopération dans les domaines du numérique et de l'entrepreneuriat innovant

Les échanges de pratiques dans ces domaines ont débuté dans le cadre de la mission à Lyon en 2019 des dirigeants du Centre pour les Technologies Créatives TUMO lors de l'inauguration de H7, lieu totem de la French Tech. Le Centre TUMO d'Erevan est une référence mondiale pour l'éducation des jeunes aux nouvelles technologies numériques et créatives. Des perspectives de coopération ont été identifiées avec les acteurs de l'écosystème lyonnais du numérique et de l'innovation (services numériques de la Métropole, incubateurs de start ups, compétition internationale de start ups Big Booster, living labs etc.).

Coopération dans le domaine du tourisme et de la gastronomie

Des échanges de pratiques ont été développés entre les offices du tourisme de Lyon et d'Erevan mais aussi entre professionnels du monde de la gastronomie et de l'alimentation durable.

Renforcement des capacités locales dans les domaines de la planification et des services urbains

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Le gouvernement arménien a fait de l'accès à l'eau potable et de la lutte contre le gaspillage des ressources en eau, un enjeu de santé publique et de développement durable majeur. L'entreprise Veolia est établie en Arménie depuis 2016 suite à un appel d'offre international, générant un contrat de 15 ans pour la gestion du réseau d'eau potable et des eaux usées sur l'ensemble du territoire arménien dont les infrastructures étaient particulièrement très dégradées. A partir de 2019, les personnels, techniciens et experts arméniens de Veolia sont formés par le Centre d'Enseignement Professionnel Franco-Arménien (CEPFA), et bénéficient de l'apport d'expertise du Campus Veolia de la Soie à Vaulx-en-Velin.

Dans le domaine de l'aménagement urbain

Ces coopérations ont bénéficié depuis de nombreuses années de l'expertise de l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise qui est intervenue sur plusieurs projets :

Assistance technique et d'ingénierie pour la réalisation du « Jardin de Lyon » à Erevan en 2011.

Accompagnement de la ville d'Erevan depuis 2014 dans la conception d'un projet de renouvellement urbain pour le quartier historique et patrimonial de Kond.

Transfert de compétence dans le domaine de planification urbaine (Gestion des PLU ...).

Une mission technique s'est rendue à Erevan en mars 2020, afin d'étudier les possibilités de développer la coopération entre Erevan, Lyon et la Métropole de Lyon sur ce volet de l'urbanisme et de l'aménagement urbain.

Cette mission, la première sur place de l'équipe lyonnaise depuis la révolution de velours de 2018, a notamment permis à la délégation de rencontrer Narek Avetisyan, directeur adjoint du service « Urbanisme et foncier » de la ville de Erevan.

Outre les informations recueillies relatives à l'évolution des pratiques en matière d'urbanisme depuis la révolution, plusieurs projets de coopération ont été évoqués, sur différents chantiers de réaménagement urbain (avenue Mesrop Machtots, quartier de Kond, ancien Hotel Dvin, esplanade de l'Opéra, etc.).



Dans le domaine de la gestion de l'administration locale

De nombreux échanges et coopérations entre les services de la Ville d'Erevan, d'une part, de la Ville et de la Métropole de Lyon, d'autre part, se sont développés en lien avec les politiques publiques développées par les 3 collectivités. Récemment une assistance technique a été sollicitée dans le domaine des marchés publics.

La ville d'Erevan a affirmé sa volonté de développer une politique environnementale ambitieuse dans le sillage du gouvernement arménien (doublement de la superficie des forêts à horizon 2050, création d'un fond vert pour le climat, baisse de 20% des émissions carbone etc).

Dans le cadre de la coopération Lyon-Erevan, la Ville et la Métropole de Lyon ainsi que son Agence d'urbanisme étudieront la faisabilité d'un accompagnement auprès des services urbains de la Ville d'Erevan dans le cadre des études lancées autour de l'optimisation énergétique des logements ; du développement des nouvelles mobilités, de la réduction des déchets ménagers et de la bonne gestion des ressources en eau.

Coopération en matière de santé publique

Echanges sur les enjeux de mobilisation des citoyens dans le cadre des campagnes de prévention en santé publique : tabagisme, dépistage précoce du cancer du sein.

Collaboration entre les établissements hospitaliers de Lyon et Erevan afin de développer à Erevan des services et infrastructures modernisés (formation d'experts en gestion hospitalière, soutien à l'équipement en matériel médical etc.).

Développement du partenariat entre les hôpitaux de Erevan et l'Hôpital du Vinatier, en particulier avec les services de pédopsychiatrie et sur les troubles de l'autisme.

Dans le contexte de la crise sanitaire, mise en place de plusieurs visioconférences entre experts arméniens et lyonnais dans plusieurs disciplines médicales : infectiologie ; anesthésie ; réanimation ; services d'hygiène.

* * * * *

Les prochaines Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne à Lyon

En 2019, la candidature de Lyon a été retenue comme ville hôte des 4èmes Assises de la coopération franco-arménienne qui auront pour fil rouge la thématique du développement durable. Initialement prévues en novembre 2020, ces assises ont été reportées en début d'année 2021 en raison de la crise sanitaire.

Ces 4èmes Assises seront co-organisées par la Ville et la Métropole de Lyon et le groupe pays Arménie de Cités Unies France présidé par le Département des Hauts de Seine. Elles se tiendront sous l'égide du ministère des affaires étrangères pour la partie française et du ministère de l'administration territoriale et du développement pour la partie arménienne.

Elles seront l'occasion pour les collectivités territoriales, arméniennes et françaises, d'échanger leurs expériences et de mutualiser les apports de leurs coopérations en cours et sur les priorités de la coopération franco-arménienne à plus long terme.

Dans le cadre de la préparation de ces Assises, les représentants arméniens ont rappelé le processus de réforme territoriale engagé depuis deux ans en Arménie et sur lequel l'expérience française pourrait être partagée et faire l'objet de prochains programmes de coopération entre collectivités françaises et arméniennes.

X. LA COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET L'ARMÉNIE



MARSEILLE ET L'ARMÉNIE (28 ans de coopération)

Période 2010-2020

La Ville de Marseille accueille la plus grande communauté arménienne de France avec près de 80.000 personnes d'origine arménienne.

Dès l'indépendance de l'Arménie en 1991, des rapprochements et discussions ont eu lieu en vue d'une coopération.

Un accord de coopération a été signé en juin 1992 avec la Ville d'Erevan, accord renouvelé en 2001, 2007, 2013 et 2017 sur des thématiques économiques, touristiques, culturelles, d'éducation et de gouvernance urbaine

L'objectif de cette coopération est de resserrer les liens d'amitié entre les deux villes, de favoriser leur développement mutuel et de tisser des liens économiques.

Faits marquants des dix dernières années :

CULTURE

Dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, de nombreux échanges ont eu lieu sur l'organisation d'événements culturels.

La Ville de Marseille a participé à l'organisation d'animations culturelles et sportives à Erevan pour les jeunes, les personnes handicapées, ...

FORMATION FRANCOPHONIE EDUCATION

30 postes informatiques et du matériel pédagogique ont été offerts à plusieurs écoles d'Erevan privilégiant l'enseignement du Français.

En collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Arménienne (CCIFA), sont accueillis chaque année depuis 2012 dans des entreprises marseillaises 5 à 10 stagiaires méritants de l'Université Française en Arménie (UFAR). En effet, la formation en français est un préalable pour l'approfondissement des échanges culturels et économiques.

INGENIERIE ET GOUVERNANCE URBAINE

Dans le cadre d'un projet à cofinancement européen nommé GOSPEL (GOuvernance en matière de SPort En tant que Lien social), des échanges ont eu lieu entre 2010 à 2014 (530.000 euros de budget). Ce projet rassemblait cinq villes partenaires : Marseille (chef de file), Hambourg (Allemagne), Mahdia (Tunisie), Erevan (Arménie), Split (Croatie) et Trondheim (Norvège).

Issu du programme CIUDAD (coopération en matière de développement urbain et de dialogue), il voulait favoriser la coopération avec les pays du voisinage de l'Europe. Le projet GOSPEL a permis l'aménagement d'un espace ludique et sportif au sein d'une école dans le quartier de Shengavit, quartier défavorisé d'Erevan, en accompagnement et concertation avec le district, la municipalité et les associations locales.

Depuis 2011, des échanges en matière de gouvernance des services municipaux ont été effectués notamment sur l'eau et l'assainissement, la gestion des équipements de proximité et les marchés publics, mais également la gestion des chiens errants, ou encore la planification et la gestion d'équipements sportifs dans le respect des principes du développement durable.

TOURISME

L'année 2017 a vu la signature d'un accord de coopération entre la Direction du Tourisme d'Erevan et l'Office de Tourisme et des Congrès de Marseille, concernant l'organisation de l'information des touristes et la promotion des territoires.

La Ville de Marseille a contribué pendant plusieurs années, par des formations et des échanges techniques, à l'ouverture d'un Office de Tourisme dans la capitale arménienne en 2018. Les échanges étaient notamment axés sur les modes de gestion possibles d'un établissement d'information à destination des touristes.

SANTE PUBLIQUE

Une coopération est en cours depuis 2012, renouvelée en novembre 2017, entre l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille et le centre hospitalier d'Erevan Sourb Astvatsamayr, notamment en matière de formation des médecins. Des échanges de personnels médicaux ont lieu régulièrement. Cette coopération a également donné lieu à des dons de matériel médical à plusieurs hôpitaux d'Erevan.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

La Ville de Marseille soutient régulièrement la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Arménienne, dont le siège national est sur son territoire.

L'objectif poursuivi est le développement des échanges économiques entre les deux territoires.

XI. LE JUMELAGE ENTRE LES VILLES DE NICE ET DE EREVAN



Jumelage Nice - Erevan



EREVAN - REPUBLIQUE D'ARMENIE

DATE DU JUMELAGE : 20 septembre 2007

Maire actuel : Monsieur Hayk Marutyan

Orientations du jumelage

Les échanges se traduisent par de nombreuses actions concrètes et pérennes de rapprochement et de coopération citoyenne et institutionnelle :

- La Ville de Nice soutient et encadre l'accueil d'étudiants stagiaires de l'Université Française en Arménie (UFAR) qui viennent chaque année effectuer leur stage de licence dans des entreprises et institutions niçoises. Cette action, organisée par l'Association SOS Arménie, le Conseil Communautaire Arménien de la Côte d'Azur et la Ville de Nice, permet d'appuyer la formation supérieure des étudiants désireux de se perfectionner tant dans des secteurs économiques clés pour le développement de l'Arménie que dans la maîtrise du français à des fins professionnelles.
- Elle accompagne la mise en œuvre de projets interuniversitaires tout particulièrement dans le domaine de la formation aux métiers du Tourisme (Institut ULYSSE de l'Université Nice Sophia Antipolis) visant à promouvoir le développement du tourisme arménien.
- Elle soutient et accompagne l'action des associations locales en faveur de l'aide humanitaire, caritative, sociale et économique de l'Arménie.
- Elle encourage la création de programme d'échanges au niveau de l'enseignement secondaire, notamment à travers le parrainage du collège 153 d'Erevan, le Collège Rolland Garros et le Complexe Barsamian de Nice, afin d'intensifier la connaissance culturelle mutuelle et d'appuyer l'enseignement

du français par la mise à disposition d'ouvrages pédagogiques, documentaires et littéraires.

- Elle soutient le développement de la Francophonie et l'enseignement du français en Arménie notamment au niveau des réseaux d'enseignement primaire, de la formation continue (Alliance Française) et du rayonnement de la francophonie à travers la culture et le sport (Jeux de la Francophonie à Nice en septembre 2013).

Historique des actions phares

2006-2007 : Célébration de l'Année de l'Arménie à Nice

L'Année de l'Arménie à Nice a été l'occasion de présenter et de faire connaître au public niçois et azuréen la culture arménienne, à la fois ancestrale et contemporaine, son patrimoine, son histoire, mais aussi les domaines de l'art culinaire, du sport, de la santé, de l'éducation, du tourisme, du développement économique notamment.

6 février 2007 :

Le déplacement en Arménie de Christian ESTROSI, en sa qualité de Ministre délégué à l'aménagement du territoire et Président du CG 06 a constitué une étape importante dans les relations de Nice avec ce pays. Durant cette visite, un accord de coopération médicale fut signé entre l'Hôpital Mère-enfant d'Akhurian, qui couvre l'ensemble des besoins médicaux de la région de Gumri, et le CHU de Nice, s'appliquant plus particulièrement aux domaines de la pédiatrie, de l'obstétrique et de l'imagerie médicale.

7-8 Octobre 2010 : Participation de Nice aux premières Assises franco-arméniennes de la coopération décentralisée Francophone

Organisées par le Ministère des Affaires étrangères d'Arménie, la Mairie d'Erevan, en partenariat avec le MAEE, ces journées ont rassemblé plus d'une vingtaine de collectivités territoriales, aux côtés d'associations franco-arméniennes et de divers réseaux et associations de collectivités.

23 septembre 2011 :

20ème anniversaire de l'indépendance de l'Arménie et inauguration à Nice de la stèle commémorative Roupén Sevag à la mémoire des victimes du génocide arménien. La séquence s'est déroulée en présence de Christian Estrosi et Karen Karapetyan, Maire d'Erevan, dans les jardins d'Arménie.

Mars 2019 : Cession de bus réformés de la Ville de Nice à Erevan

Par le biais de l'association SOS Arménie, la Métropole Nice Côte d'Azur a offert à sa ville sœur Erevan 6 bus et minibus réformés dans le cadre du renouvellement du parc de bus

L'association SOS Arménie :

La VDN subventionne depuis 2013 l'association SOS ARMENIE à hauteur de 4500 euros. Elle apporte ainsi son concours financier à l'accueil d'étudiants arméniens d'Erevan, sa ville jumelle, qui viennent à Nice effectuer des stages au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Bilan de la Coopération

Le jumelage avec la ville d'Erevan fait partie de ces coopérations particulièrement importantes pour la ville de Nice, de par les liens forts qui nous unissent au peuple arménien.

La forte implication de la communauté arménienne de Nice dans cette coopération est doublement profitable : le jumelage est dynamisé et nos liens d'amitié en sont renforcés.

En effet, c'est avec le soutien de l'association SOS Arménie que la ville de Nice a pu envoyer des bus réformés à Erevan, et accueille chaque année des stagiaires de l'Université Française en Arménie.

À ce propos, la venue à Nice de stagiaires arméniens est une grande opportunité de promouvoir encore davantage la francophonie en Arménie, mais également le territoire niçois et métropolitain, et plus généralement la culture et le savoir-faire français dans son ensemble.

Depuis la signature de l'accord de jumelage en 2007, de nombreuses visites d'institutionnels ont pu avoir lieu, que ce soit à Nice comme à Erevan. Cette coopération est donc active, comme le témoignent ces contacts réguliers.

Bien que les contacts institutionnels soient souvent orientés autour du travail de mémoire à l'égard de l'Histoire arménienne, la coopération tend à se développer également vers un aspect économique. De prochaines visites en Arménie pourraient en effet permettre à la ville de Nice de visiter des centres de technologie, et rencontrer des chefs d'entreprises afin d'envisager de nouveaux axes de coopération.

XII. LA COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES DE ROMANS-SUR-ISÈRE ET DE VARDENIS



Etat de la coopération décentralisée : Romans-sur-Isère Vardenis (Arménie)

Contexte :

Vardenis est une Ville isolée du fait du réseau routier en mauvais état et de sa position, à la frontière avec l'Azerbaïdjan. L'économie de la ville est urbaine et rurale. Vardenis vit une transition économique difficile à cause de l'effondrement des industries de la ville, conséquence de la chute de l'empire soviétique et la crise qui s'en est suivie.

La population vit grâce à la mine d'or et de la culture vivrière. L'économie rurale de proximité est l'une des principales activités imprimant un nouveau mode de vie à la population, au rythme des saisons et des activités agricoles.

La Ville de Romans-sur-Isère et la Ville de Vardenis coopèrent depuis 1994, suite à une première mission du Maire de Romans et de l'Amicale des Arméniens de Romans.

Objectif général de la coopération

- Désenclavement socio-culturel et lutte contre la pauvreté par le développement durable du secteur agropastoral. Les idées s'appuient sur l'initiative des habitants et favorisent le développement de la vie associative.
- Développement économique du territoire via le tourisme et l'énergie.

Bilan Projets:

- **2007-2019 : Inter-coopération de collectivités rhônalpines pour l'Arménie (IRAPA)**

Il s'agit d'une plateforme coopérative dont l'objectif est de mutualiser certaines actions menées dans le cadre de quatre coopérations décentralisées (Coordination et renforcement de la plateforme, appui à l'amélioration qualitative des services publics locaux, appui au développement d'un tourisme durable, promotion de la francophonie et de la diversité culturelle): Département de l'Isère-Préfecture du Guégharkunik, Ville de Romans – Ville de Vardenis, Ville de Grenoble- Ville de Sevan, Ville de Vienne-Ville de Goris. En début d'année 2019, la Ville de Romans a fait le choix de ne plus faire partie de l'IRAPA afin de favoriser la mise en place et le suivi des actions à Vardenis.

Budget 2018 : 30 935 euros, suite à l'Appel à Projet Triennal 2016-2018 lancé par le Ministère des Affaires Etrangères.



- **1999- en cours : Cours de français à Vardenis par l'association Formation Intensive**

Cours de français intensifs organisés pendant l'été (juillet-août). L'organisation des cours est faite par la Ville de Vardenis et Formation intensive. L'action est subventionnée par la Ville de Romans (5000 euros par an)

- **Depuis 2013/2014 : Installation de panneaux solaires à Vardenis, par l'Amicale des Arméniens de Romans et la Fondation AREG**

L'action est subventionnée par la Ville de Romans à hauteur de 2000 euros par an. Le projet porté par l'Amicale des Arméniens de Romans vise à installer des panneaux solaires pour permettre aux habitants de Vardenis et ses alentours, d'avoir de l'eau chaude sanitaire. En parallèle, des jeunes de Vardenis sont formés à Sevan (Ville de coopération de Grenoble) pour créer de l'emploi dans le secteur des énergies renouvelables. Suite au succès du projet, l'Amicale des Arméniens de Romans a créé la fondation AREG à Vardenis, pour mettre en place des microcrédits (environ 1000 euros – 0 taux d'intérêt) pour des familles souhaitant installer des panneaux chez eux. La fondation est également en charge du développement et la recherche de fonds pour pérenniser l'action.

Difficultés rencontrées :

- La Ville de Romans-sur-Isère n'a pas eu d'interlocuteur politique ni d'interlocuteur technique à Vardenis pendant plusieurs mois en 2017-2018. De ce fait, les actions mises en place depuis plusieurs années n'ont pas pu être suivies pendant plusieurs mois, voire un an.
- Plusieurs changements politiques à Vardenis : 3 maires en moins d'un an 2017-2018
- Pas assez de moyens humains pour le pilotage des projets
- Elections municipales en France 2020

Contact Ville de Romans-sur-Isère :

- Référente Relations Internationales :

Karen HERNANDEZ-VALENCIA – khernandez-valencia@ville-romans26.fr – 04.75.05.51.51

XIII. LE JUMELAGE ENTRE LES COMMUNES DE VIENNE ET DE GORIS



Relations entre les Villes de Vienne (Isère) et de Goris (Arménie)

1. Dates clés :

1992

Naissance d'un jumelage entre les deux villes.

2002

→ Signature d'un protocole de coopération décentralisée 2002 – 2004

L'enjeu de cette coopération décentralisée de territoire à territoire est de favoriser le dialogue des cultures, d'associer les élus, les services et les citoyens de Vienne et Goris à une démarche commune de développement économique, touristique, culturel et social.

Les programmes de la coopération Vienne-Goris sont fondés sur les principes de réciprocité, d'éducation au développement et de mobilisation des citoyens des deux territoires.

Dernière convention triennale renouvelée pour 2019-2021.

→ Création de l'association Vienne-Goris



Fédérant des représentants de chaque association arménienne du territoire, Vienne-Goris a pour objectif d'organiser et de suivre les projets de développement local à Goris en lien avec la société civile et en cohérence avec les accords de coopération décentralisée entre les deux collectivités.

Signature d'une convention de partenariat avec la Ville de Vienne.

2006

→ Mise en place d'une dynamique de concertation entre les Villes de Vienne, Grenoble, Romans-sur-Isère et le Conseil général de l'Isère.

Ces collectivités territoriales menaient depuis plusieurs années des actions de coopération au sein de leurs territoires partenaires respectifs en Arménie : Goris (Vienne), Sevan (Grenoble), Vardenis (Romans sur Isère) et la Préfecture du Guegharkunik (Conseil Général de l'Isère).

Cette mobilisation a permis de renforcer la connaissance des activités de chacun et de mettre en place dès 2007 un processus de mutualisation des actions dans le domaine du tourisme.

→ Inauguration du Centre Culturel Francophone de Goris



Le CCFG, ONG de droit arménien et membre du réseau des clubs francophones SPFA, est un acteur de la vie culturelle à Goris. Depuis 2006, le CCFG est un outil de promotion de la francophonie et de développement culturel de Goris. Il s'agit d'une structure vouée à la promotion de la langue française et de la culture francophone à Goris, qui a pour principales missions :

- informer et sensibiliser l'ensemble des habitants de Goris à la culture francophone ;
- mettre en place tout au long de l'année des actions éducatives et culturelles francophones et/ou avec des artistes francophiles ;
- proposer l'enseignement de la langue française à Goris, dans le cadre périscolaire ;
- travailler en concertation avec les acteurs de la coopération décentralisée entre les Villes de Vienne et de Goris ;
- accompagner les habitants de Goris dans leurs projets francophones dans divers domaines (social, environnement, culture, etc.).

Les responsables et l'équipe de bénévoles impliqués dans les activités du CCFG proposent de nombreuses activités pour découvrir la langue française ou approfondir sa connaissance de la culture francophone.

Le projet du CCFG est organisé autour des axes suivants :

- Le développement des activités culturelles en lien avec la francophonie sur toute la ville de Goris.
- L'organisation de l'école francophone d'été à Goris, composée de deux volets :
 - cours intensifs de français d'une durée de deux mois
 - camp francophone pour les enfants de Goris d'une durée de deux semaines
- La coordination des missions d'engagement de service civique (envoi et accueil) pour des jeunes de Vienne et de Goris
- Le lien entre la Ville de Vienne et les écoles primaires de Goris dans le cadre du projet « Développement des échanges inter-établissements visant à développer ou renforcer les pratiques éducatives et diversifier l'offre d'enseignements ».

Une convention annuelle d'objectifs est signée entre la Ville de Vienne et le CCFG.

2007

→ **Fomalisation de la plateforme IRAPA.**



Les collectivités territoriales françaises : les Villes de Vienne, Romans, Grenoble et le Conseil général de l'Isère et arméniennes les Villes de Goris, Vardenis, Sevan et la Préfecture du Guegharkunik se sont engagées au sein de la plateforme IRAPA (Intercollectivités rhônalpines pour l'Arménie) visant la mise en place d'un programme de coopération mutualisé de soutien au désenclavement social, culturel et touristique des territoires partenaires arméniens.
Axe de coopération : le Tourisme durable.

Dossier co-financé par le Ministère français des affaires étrangères dans le cadre des appels à projets en soutien à la coopération décentralisée.

→ Création à Goris de l'ONG « **Centre de Développement de Goris** » avec pour principales missions le développement touristique, la protection du patrimoine et de l'environnement, les initiatives locales liées au développement de la ville.



→ Soutien à la structuration du **Comité Touristique Local de Goris** et inauguration des locaux de l'**Office de tourisme de Goris**.

2. Quelques actions clés :

2.2. Vienne et Goris

La convention de coopération décentralisée couvre les axes de travail suivants :

- Echanges institutionnels
- Développement et promotion de la francophonie et de l'enseignement du français
- Echanges dans le domaine de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse
- Valorisation du patrimoine historique, culturel et touristique de nos villes, échanges dans le domaine de l'aménagement du territoire
- Echanges dans le cadre du développement du tourisme durable
- Echanges associatifs et culturels
- Echanges dans le domaine de la santé
- Echanges dans le domaine des technologies de l'information et de la communication

et tout domaine qu'il apparaîtra ultérieurement souhaitable de promouvoir et qui devra être précisé par un avenant à cette convention.

• Soutien des activités du [Centre culturel francophone de Goris](#)



Dans le cadre des axes développés ci-dessus et également :

Cours hebdomadaires de la langue française - Jeux intellectuels : Connaissez-vous la France et l'Arménie - Le français dans la cuisine - Projection de films en français et débats – Expositions – théâtre en collaboration avec l'école maternelle de Goris - Chorale « Vienne-Goris » - Joie de lire – participation à l'opération « Dis moi 10 mots - Concours : Meilleur francophone, meilleure dictée, meilleure chanson, meilleure lecture - Projet écologique.

Accueil de sa directrice en 2014 dans le cadre du dispositif Rhônalpin EPI (Echanges Professionnels Interrégionaux) pour la mobilité professionnelle des acteurs du développement du sud.

• Soutien des activités de [l'Office de tourisme de Goris](#)



- développement et impact sur le territoire de Goris
- renforcement de la structure d'accueil touristique et de valorisation des produits locaux
- création, valorisation et promotion du label « Local Goris »
- actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux du tourisme
- bourses d'échange

• **Organisation de 11 Chantiers de coopération « jeunes et patrimoine » à Goris et à Vienne**



En collaboration avec [l'association Vienne-Goris](#) et [Organisation Terre et Culture](#).

2010 – 2012 : Travaux de fouilles archéologiques et de rénovation de l'église du vieux Goris. Qui a été inaugurée et reconsacrée en 2012.

2012 : Voyage d'étude « D'Agrotec à Goris : sur les sentiers de l'écotourisme », en partenariat avec le collège agricole de Goris, le centre culturel francophone, l'office de tourisme et la mairie de Goris. (dans le cadre du soutien de la Région Rhône Alpes des projets pédagogiques, le lycée agricole [Agrotec](#) a obtenu un co-financement pour cette action).

Un groupe de 32 étudiants (2ème année du BTS Gestion et Protection de la Nature) s'est rendu en Arménie pour travailler sur l'aménagement d'un sentier de randonnée à travers le site troglodyte du vieux Goris.

2013 : Réalisation d'un espace paysagé au lieu-dit « La Combe Verte » à Vienne.

2013 : Chantier ciblé sur les derniers aménagements des abords de l'église du vieux Goris.

2014 – 2016 : réhabilitation de l'habitat troglodyte traditionnel de Goris, situé à côté de l'église restaurée. Projet portant sur la restauration de deux grottes et ayant pour objectif de valoriser le patrimoine naturel, culturel et touristique du territoire de Goris.

2014 : 2e Voyage d'étude « D'Agrotec à Goris : sur les sentiers de l'écotourisme ».

Axes de travail : amélioration du sentier touristique, travail autour de la sensibilisation au tri des déchets.

2017 : Chantier de création de massifs végétalisés à Vienne.



• **Soutien à la création et promotion culturelle à Goris et promotion de la culture arménienne à Vienne** : théâtre, spectacles, participation des musiciens de Goris au festival Euromusic à Vienne, ou encore des artistes de Goris à la résidence artistique internationale Twin Art Week en février 2020.

Organisation du « Mois de l'Arménie à Vienne » en 2018. Temps fort organisé à Vienne à l'occasion du 25e anniversaire du jumelage Vienne-Goris et des 15 ans de coopération décentralisée, en partenariat avec différents acteurs locaux, les associations arméniennes et plus largement la communauté arménienne de Vienne et du pays viennois.

Plus d'une vingtaine de manifestations, mettant en valeur la diversité de la culture arménienne étaient proposées à un large public (enfants et adultes) durant ces deux mois d'animations (expositions, cinéma, littérature, gastronomie, animations pour enfants, stages de danse et de langue arméniennes, etc.)



• La Ville de Vienne a été lauréate de l'appel à projets MEAE « Jeunesse » à plusieurs reprises, cela a permis des mobilités internationales très riches :

Volet 1 : Mobilité internationale des jeunes



2016-2018 : Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) pour la plateforme IRAPA en Arménie.

2016 – 2020 : Service civique à l'international à Goris et à Vienne

2016 : Départ à Goris de 2 jeunes viennois pour une mission de 5 mois

2017 : Départ à Goris de 2 jeunes viennois pour une mission de 6 mois

2018 : Accueil à Vienne de 3 jeunes de Goris pour une mission de 6 mois

2019-2020 : Accueil à Vienne de 4 jeunes de Goris :

2 pour une mission de 6 mois, 1 pour une mission de 7 mois et

1 pour une mission de 10 mois

Volet 2 : Mobilité internationale des professionnels



« Développement des échanges inter-établissements visant à développer ou renforcer les pratiques éducatives et diversifier l'offre d'enseignements ».

27/09 - 02/11/2019 : Accueil à Vienne de 3 enseignantes de français des écoles de Goris

2020 : prévision de l'accueil de 2-3 enseignantes supplémentaires en automne.



2.2. Dans le cadre de la plateforme IRAPA.

Depuis 2009 et jusqu'à aujourd'hui la plateforme s'appuie sur les compétences de l'AFRAT, l'Association pour la Formation des Ruraux aux Activités de Tourisme afin de mettre en œuvre les actions liées au tourisme

- Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne.
2010 à Erevan / 2013 à Valence / 2016 à Erevan / 2020 à Lyon.
La plateforme IRAPA est chef de file de l'atelier tourisme à chaque réunion des Assises.
 - Le sommet de la francophonie à Erevan en 2018.
Stand IRAPA au sein du Pavillon France du Village francophone.
 - 4 forums franco-arméniens sur le tourisme durable en Arménie et en France ont été organisés.
 - Mise en place de signalétique avec l'objectif de valorisation du patrimoine naturel et culturel des territoires arméniens. 5 panneaux de signalétique touristique ont été installés dans la région du Guegharkunik et la signalétique de l'Office de Tourisme de Goris a été renouvelée.
 - Élaboration de cartes touristiques (environ 4 500 exemplaires distribués) pour Goris et pour Sevan, intégrant une carte de la ville et une carte des pourtours du lac Sevan avec les informations touristiques prioritaires distribuées par les OT de Sevan et Goris.
 - Edition de deux guides touristiques en trois langues (français, arménien, anglais) : le guide du Ghegarkounik et le guide de Goris. Les deux guides ont été distribués par les offices de tourisme de Sevan et de Goris (plus de 2 000 exemplaires distribués). Les guides et les cartes ont été numérisés, hébergés sur Internet et liés à un QR code permettant aux touristes de les télécharger en version numérique.
 - Valorisation de productions locales : composition et commercialisation d'un panier de produits locaux via les offices de tourisme arméniens (200 paniers)
 - Développement de formations répondant aux besoins du territoire : en 2017 – 2018 plus de 40 personnes ont pris part à des journées de formation proposées sur des thématiques liées au développement touristique (accueil chez l'habitant, guide touristique, promotion touristique via l'évènementiel, premier secours, langue française appliquée au tourisme...).
 - Réalisation d'un film de 12 min « destination Arménie » de promotion de la coopération et des territoires : <https://www.youtube.com/channel/UCXuwsQ4j1NgLLVjYND7FsZg>.
- Production d'un film promotionnel de 3 min à destination des agences de voyages françaises et arméniennes : https://www.youtube.com/watch?v=fwhcLWZ8iwg&feature=em-share_video_user.
- Réalisation de 5 cartes postales (éditées à 500 ou 1000 exemplaires selon les cartes) disponibles dans les OT.
 - Organisation de deux voyages d'étude pour les agences de voyage rhônalpines pour développer ou favoriser la commercialisation de la destination. Aujourd'hui, deux des TO ayant participé aux Eductour proposent l'Arménie comme destination : Point Voyage et ARVEL. De plus, suite à des échanges avec la plateforme IRAPA, le COS 38 a intégré l'Arménie comme destination pour ses adhérents.
 - Organisations et animation de journées de rencontre et d'échange entre acteurs français et arméniens lors des forums et séminaires sur le tourisme durable en faveur des populations locales (2009, 2016 et 2018 en Arménie et 2012 et 2019 en France).

ANNEXE 3

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

Mercredi 19 février 2020

Mme Christine Moro, ambassadeur, déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales, et **M. Jean-Yves Hazoumé**, chargé de mission à la délégation, secrétaire général adjoint de la Commission nationale de la coopération décentralisée.

ANNEXE 4 QUELQUES REPÈRES SUR L'ARMÉNIE

(Source : ministère de l'Europe et des affaires étrangères – www.diplomatie.gouv.fr)

Nom officiel : république d'Arménie

Nature du régime : république parlementaire

Chef de l'Etat et/ou du gouvernement :

Données géographiques

Superficie : 29 800 km²

Capitale : Erevan (1 073 700 hab.)

Villes principales : Gumri (117 700 hab.)

Langues officielles : arménien

Langues courantes : arménien

Monnaie : dram arménien

Fête nationale : 21 septembre (proclamation de l'indépendance en 1991)

Données démographiques

Population (1^{er} janvier 2016) : 2 998 600

Densité : 102,7 hab/km²

Croissance démographique (2016) : 4,6 ‰ (1^{er} janvier 2016)

Espérance de vie (2015) : 74,9 ans

Taux d'alphabétisation (2015) : 99,8%

Religion (s) : christianisme (Eglise apostolique arménienne) 94%

Indice de développement humain (2017) : 0,74 (84^{ème} rang)

Données économiques

PIB (2017) : 11 milliards USD

PIB par habitant (2017) : 3 525 USD

Croissance (2017) : 7,5% (est.)

Chômage (2017) : 16 %

Inflation (2017) : 3,7 % (est.)

Solde budgétaire (2017) : -4,8% (est.)

Balance commerciale (2016) : -1,753 millions USD

Principaux clients : Russie (21%), Bulgarie (12,8%), Suisse (12%), Géorgie (6%).

Principaux fournisseurs : Russie (28%), Chine 11,6), Turquie (5,5%), Allemagne (4,9%), Iran (4,3%),

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB (2017) :

- agriculture : 19 %
- industrie : 29 %
- services : 52 %

ANNEXE 5
LES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ENTRE LA
FRANCE ET L'ARMÉNIE

*(Source : Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales –
Ambassade de France en Arménie)*



Suivi des coopérations décentralisées franco-arméniennes

(máj 13.01.2020)

Collectivité française	Collectivité arménienne	Projets	Contact récent	Projets en cours ou à venir
Alfortville (94)	Ochagan	Culture		
Association des Maires Ruraux de France	Union des Communes d'Arménie	Elaboration du plan d'action par des couples de maires franco-arméniens : développement rural (agriculture, tourisme), gestion des communes (assainissement, traitement des ordures), gouvernance locale (participation citoyenne), soutien à la jeunesse	Présence AMRF lors du Sommet	Renouvellement de la convention avec l'Union des communes d'Arménie (10 novembre 2017)
Bagneux (92)	Vanadzor	Santé publique : subvention à Douleurs Sans Frontières, formation de personnels qui travaille avec les enfants handicapés mentaux (autisme) dans les écoles de Vanadzor		Missions régulières de Douleurs Sans Frontières en Arménie
Bandol (83)	Areni	Viticulture		Projet de visite (date?)
Bourg les Valences (26)	Talin	- Francophonie : financement d'un poste de professeur de français au Centre de la francophonie de Talin - Développement durable : financement d'un centre de stockage des déchets, don de véhicules-bennes et de bacs à déchets pour la collecte - Dons: matériel médical pour l'hôpital, cars, minibus, pneus pour autocar	2 déplacements de Marlène Mourier, Maire de BLV en 2019	
CD Bouches du Rhône (13)	Goris	Santé : centre de cardiologie franco-arménien (CCFA)	- Visite de M. Vassal, Présidente du CD13 (27-31/05/2019) - Rencontres régulières avec les représentants du CCFA	
CD Bouches du Rhône (13)	Etchmiadzine	Santé : dispensaire médicale et dentaire (géré par l'association Altitude 5165) : action de prévention bucco-dentaire dans les établissements scolaires	Visite de M. Vassal, Présidente du CD13 (27-31/05/2019)	
CD Isère (38)	Région du Guergharkounik	Convention de coopération signée en 2019 → Pour projets voir plateforme IRAPA		
CD Hauts-de-Seine (92)	Région du Tavouch	Programme de développement agropastoral : - Agriculture (production laitière, transformation en fromages) - Energies renouvelables (panneaux solaires sur la ferme) - Projets mis en place par le Fonds Arménien de France - Projet de développement de la formation agricole technique	Délégation CD92 (17-21/06/2019)	Réponse aux appels à projet thématique de la DAECT 2019 – financement conditionné à la réalisation d'un audit
Clamart (92)	Artashat	Francophonie, échange de jeunes, dons (ordinateurs, benne à ordures, matériel hospitalier)	Mission technique (05-12/11/2019)	
CR Auvergne Rhône	Erevan	- Développement économique et local dans les secteurs de l'agriculture et de la	Visite de L. Wauquiez,	Projets suite visite 10/2019 :



Suivi des coopérations décentralisées franco-arméniennes

(mâj 13.01.2020)

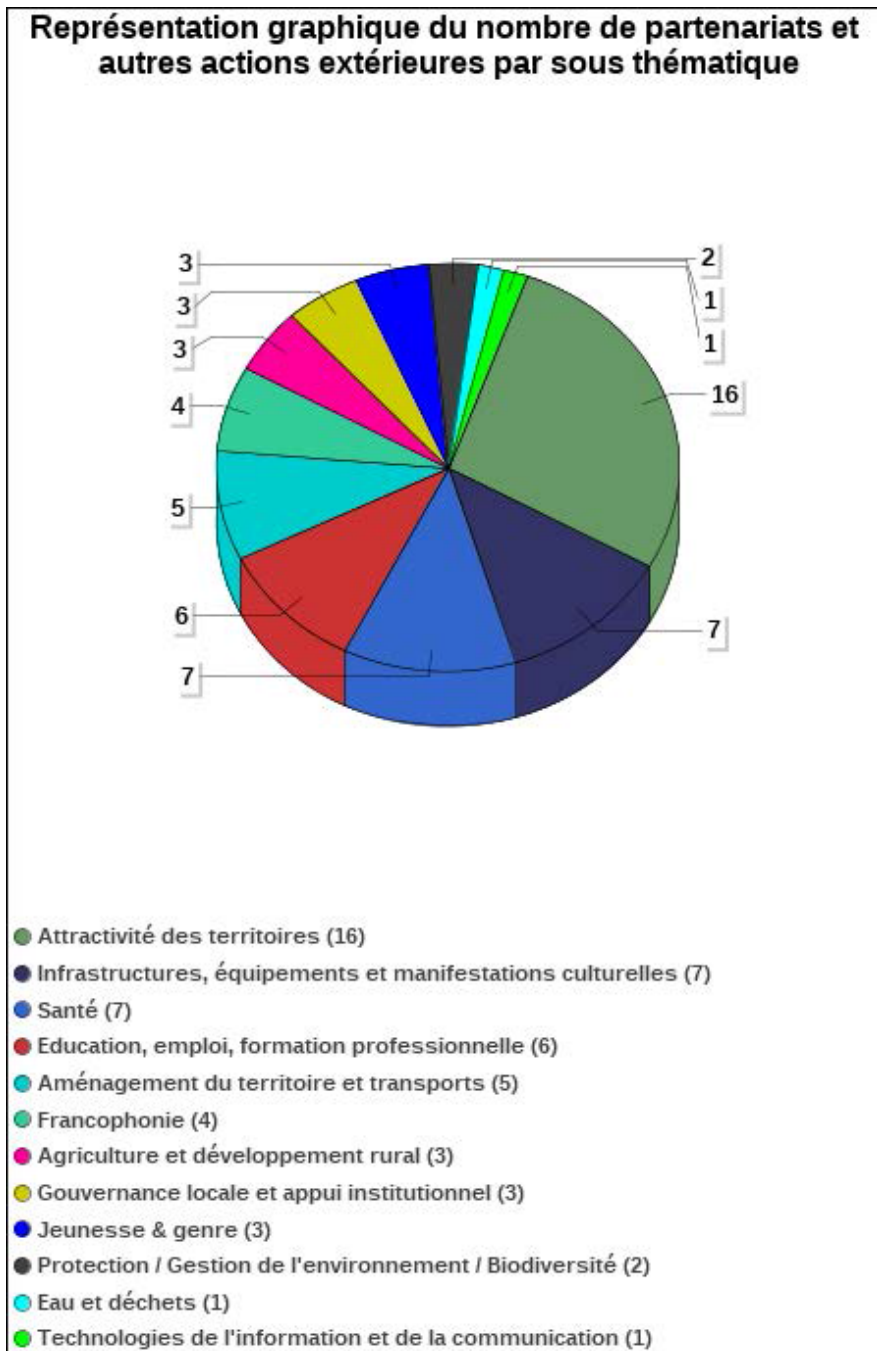
Alpes		<p>viticulture, des énergies renouvelables et de l'énergie solaire, projet d'aménagement touristique/de la montagne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation initiale, universitaire et professionnelle : soutien à l'UFAR (don de 600 000€ pour projet UFAR 20+, bourses pour étudiants) - Culture et patrimoine : soutien au partenariat entre le Conservatoire de Valence et le Conservatoire Tchaïkovski d'Erevan (échanges pédagogiques, et mobilités de jeunes musiciens) 	Président Région AuRA (21-24/010/2019)	<ul style="list-style-type: none"> - Apport 200 000€ relocalisation LyFAF - Possible soutien Centre Aznavour/futur IF - En partenariat avec MIGA : édition d'un ouvrage s/ génocide arménien ; financement réédition et réimpression de l'ouvrage <i>Apocalypse Arménie</i>, d'Aurora Mardigagnian - Financement d'audioguides, de brochures et de légendes en français au musée de Musaler
CR Ile-de-France	Erevan	<p>Entreprenariat et innovation Energie solaire (avec le Fonds Arménien de France) Signature en 11/2018 d'un accord de coopération 2018-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et urbanisme durable (transport et gestion des déchets) - Innovation et nouvelles technologies - Culture, éducation et promotion de la francophonie (don de 500 000 € pour projet UFAR 20+) 	Visite de V. Péresse, Présidente de la Région IdF (17-20 /11/2018)	<p>Mission de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région IdF en février 2019 + janvier 2020 → Dans le cadre du volet « aménagement et urbanisme durable » dépôt d'un projet FiCOL auprès de l'AFD</p>
CR PACA	Lori	<p>Signature d'un accord de coopération en novembre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des territoires aux changements climatiques : énergies renouvelables, mobilité et transports durables, prévention des risques naturels, sensibilisation à la lutte contre le dérèglement climatique, préservation de l'environnement - Développement économique : attractivité des territoires et des entreprises, tourisme, technologies numériques et programmation informatiques, développement de « smart cities » - Patrimoine : protection du patrimoine naturel, valorisation du patrimoine architectural (restauration Monastère d'Akhtala, monastère de Sanahin, aménagement d'un jardin de plantes tinctoriales) - Francophonie - Jeunesse 	Déplacement d'Andrey Ghukasyan, Gouverneur de la Région du Lori (11/2019)	Projet de visite R. Muselier, président de la Région PACA (juillet 2020)



Suivi des coopérations décentralisées franco-arméniennes

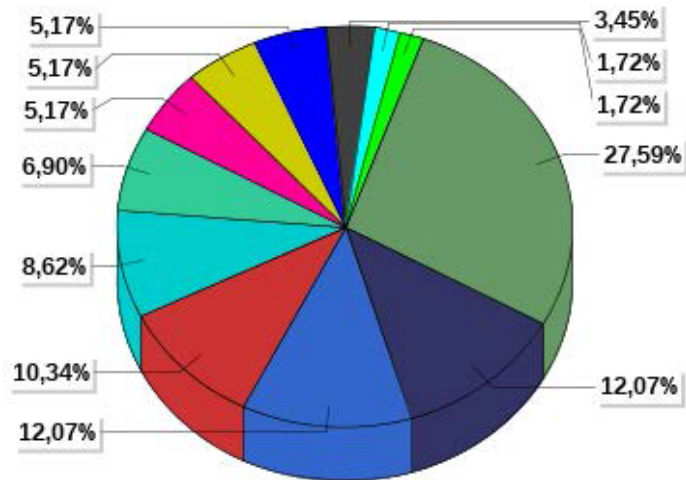
(màj 13.01.2020)

Créteil (94)	Gyumri	Education	Rencontre avec C. Kouyoumdjian, responsable jumelage à Créteil (29 octobre 2018)	
Décines-Charpieu (69)	Stépanavan	Développement du tourisme de randonnée Formation : financement de cours de français, échanges de jeunes		
Grenoble (38)	Sévan	Signature d'une convention de coopération en 11/2019 → Actions menées en lien avec la plateforme IRAPA : - Renforcement des services publics locaux : santé (rénovation des infirmeries scolaires de Sevan + formation), énergies renouvelables (formation professionnelle + installation de panneaux solaires), don de 2 autobus pour amener les étudiants de Sevan à la capitale - Tourisme durable - Culture et francophonie : concerts, conférences, soutien au club francophone de Sevan	Présence E. Piolle, Maire de Grenoble durant le Sommet Sargis Muradyan, Maire de Sevan en déplacement à Grenoble en 11/2019	
IRAPA (Département de l'Isère, Grenoble, Vienne) <i>NB : les villes de Romans-sur-Isère et Vardenis se sont temporairement retirées de la plateforme</i>	Région du Guergharkounik, Sevan, Goris	Programme de soutien au désenclavement économique, social, culturel et numérique / Triennal 2019-2021 : - Structuration des services publics locaux - Développement du tourisme durable (formations, bureau touristique mobile, structuration du réseau des chambres d'hôtes) - Promotion de la francophonie, développement culturel	- Présence d'une délégation pour le bilan du triennal 2016-2018 (novembre 2018)	
Issy-les-Moulineaux (92)	Etchmiadzine	Education : financement d'un centre francophone (SPFA) Rénovation d'une école maternelle	Visite Maire d'Etchmiadzine à ILM (7 avril 2019)	
Lyon (69)	Erevan	- Services urbains, propreté et transports publics - Urbanisme (via les échanges universitaires en architecture et archéologie : Kond, Erebouni) - Tourisme (grands événements) - Formation : échanges de jeunes / accueil de stagiaires de l'UFAR ; subvention au Centre d'enseignement professionnel franco-arménien via la Société d'enseignement professionnel du Rhône	Visite G. Képénékian (mars 2018, avril 2019 et durant le déplacement de L. Wauquiez en 10/2019)	
Marseille (13)	Erevan	Echanges de jeunes		
Nice (83)	Erevan	Accueil de stagiaires de l'UFAR à Nice		
Romans-sur-Isère (38)	Vardenis	Programme de soutien au désenclavement économique, social, culturel et numérique:		



(Source : Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales -
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)

Représentation graphique du pourcentage de partenariats et autres actions extérieures par sous thématique



- Attractivité des territoires (27,59%)
- Infrastructures, équipements et manifestations culturelles (12,07%)
- Santé (12,07%)
- Education, emploi, formation professionnelle (10,34%)
- Aménagement du territoire et transports (8,62%)
- Francophonie (6,90%)
- Agriculture et développement rural (5,17%)
- Gouvernance locale et appui institutionnel (5,17%)
- Jeunesse & genre (5,17%)
- Protection / Gestion de l'environnement / Biodiversité (3,45%)
- Eau et déchets (1,72%)
- Technologies de l'information et de la communication (1,72%)

(Source : Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales -
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)